



Président : M. Imre HOLLAI (Hongrie).

En l'absence du Président, M. Astorga (Nicaragua), vice-président, prend la présidence.

POINT 9 DE L'ORDRE DU JOUR

Débat général (suite)

1. M. COLLINS (Irlande) [*interprétation de l'anglais*] : Je voudrais tout d'abord féliciter le Président de son élection à la présidence de la trente-septième session de l'Assemblée générale. Je suis sûr qu'il s'acquittera de ses fonctions de président avec le plus grand succès. Je voudrais également rendre hommage à son prédécesseur, M. Kittani, de l'Iraq, qui a présidé la dernière session avec distinction et autorité. Je tiens également à m'associer aux félicitations adressées au Secrétaire général. Bien qu'il soit à ce poste depuis moins d'un an, il s'est déjà acquis une réputation bien méritée pour son intégrité et les efforts qu'il déploie pour faire de l'Organisation des Nations Unies un instrument de paix plus efficace.

2. Je voudrais également m'associer aux vues déjà exprimées [8^e séance] par mon collègue le Ministre des affaires étrangères du Danemark, M. Elleman-Jensen, au nom des 10 Etats membres de la Communauté européenne, dont l'Irlande est membre.

3. Alors que nous commençons cette session annuelle de l'Assemblée générale, la perspective internationale est sombre, plus sombre même qu'il y a un an. Au cours de l'année écoulée, les relations entre les grandes puissances se sont détériorées, ce qui a eu un effet nuisible sur de nombreux autres aspects de la vie internationale. En outre, plusieurs guerres et conflits ont lieu en ce moment — entre l'Iran et l'Iraq, entre l'Ethiopie et la Somalie, en Afghanistan et en Amérique centrale. Au cours des derniers mois, le monde a également été le témoin d'une guerre qui n'aurait pas dû se produire au sujet des îles Falkland et d'une invasion du Liban par les forces israéliennes qui a causé de nombreuses pertes de vies et entraîné dans son sillage une grande tragédie.

4. Au niveau mondial, la course aux armements continue, et le niveau des armes nucléaires est plus élevé que jamais auparavant. Les armes classiques également sont un point important dans le commerce mondial. Elles occupent maintenant la deuxième place après le pétrole. Il s'agit d'armes qui sont, en fait, employées dans les conflits dans de nombreuses régions du monde.

5. Dans le domaine économique également, la perspective mondiale est extrêmement sombre, peut-

être plus sombre qu'elle ne l'a été depuis de nombreuses années. Les grands pays industrialisés souffrent d'une grave récession, avec un taux de chômage élevé, une inflation et des taux d'intérêt élevés. Les pays peu développés sont plus pauvres qu'avant, et de nombreux pays relativement prospères qui semblaient avoir de bonnes perspectives économiques connaissent maintenant de graves difficultés. Ces tendances, si elles ne sont pas contrôlées, pourraient menacer la stabilité de l'ensemble du système monétaire international.

6. Il est clair que les problèmes qui se posent à la communauté mondiale au cours de ce mois de septembre 1982 sont extraordinaires. Dans de nombreux domaines de la vie internationale il ne serait pas exagéré de parler de la situation actuelle comme d'une situation de crise grave.

7. Quels sont les moyens dont dispose la communauté mondiale pour traiter de ces problèmes graves et critiques ? Quelle est l'efficacité de l'Organisation et des procédures qui ont été élaborées depuis la seconde guerre mondiale pour créer un sens de la communauté et apporter une réponse commune aux problèmes internationaux ?

8. Ici aussi, je pense que l'on peut parler de crise. Les événements de l'an dernier, et des six derniers mois en particulier, semblent pour beaucoup de personnes dans le monde entier, avoir remis en question l'efficacité et le bien-fondé de l'ensemble du système des Nations Unies comme instrument de maintien de la paix et de la sécurité internationales, et comme instrument pour le développement de la coopération internationale.

9. Nous avons à notre disposition, au début de cette session, un document de la plus haute importance, je veux parler du rapport du Secrétaire général sur l'activité de l'Organisation [A/37/1]. C'est, j'ose le dire, l'un des documents les plus importants des dernières années. L'Irlande est extrêmement reconnaissante au Secrétaire général de son analyse, de sa perspicacité et de son courage.

10. Je sais que de nombreux problèmes importants figurent déjà à l'ordre du jour ou seront soulevés au cours de cette session. Mais je suis fermement convaincu que dans un sens plus profond, la véritable question dont nous sommes saisis au cours de cette session de 1982 de l'Assemblée générale est de savoir comment nous allons réagir — individuellement et collectivement — aux questions fondamentales soulevées par le Secrétaire général dans son rapport.

11. Le rapport lui-même est bref et tout ce qu'il contient est intéressant. Le fond du rapport est une sérieuse mise en garde sur le fait que "nous sommes à présent engagés dans une voie extrêmement dangereuse" et que nous sommes "périlleusement pro-

ches d'un nouvel état d'anarchie internationale". La crise actuelle dans l'approche multilatérale des affaires internationales et la crise de confiance que traversent les Nations Unies en tant qu'instrument de maintien de la paix et de la sécurité, en sont une preuve. Je crois que le Secrétaire général a raison dans sa mise en garde : l'objectif le plus urgent actuellement est de rétablir le concept fondamental de la Charte des Nations Unies — ce qui représente une action collective de paix et de sécurité.

12. Nous devons tous nous rappeler que les Nations Unies à l'origine n'étaient pas seulement un concept idéaliste. C'était une organisation sérieuse regroupant des Etats ayant un objectif très sérieux. Elles ont été créées après une grande guerre, la plus désastreuse dans l'histoire de l'humanité, et elles l'ont été pour en empêcher une autre. Elles ont commencé par être une organisation à composition limitée pour devenir aujourd'hui un organe pratiquement universel, qui doit être renforcé si l'on veut qu'il traite de manière plus efficace des problèmes mondiaux.

13. Je suis pratiquement sûr que tous ceux qui prennent la parole ici, ou qui la prendront au cours des prochaines semaines, parleront très favorablement du rapport du Secrétaire général. C'est ce qu'il mérite. Il a défini très clairement à notre intention les problèmes; il est même allé jusqu'à souligner et à proposer toute une série de mesures qui, si elles étaient appliquées, aideraient beaucoup à améliorer la capacité des Nations Unies à préserver la paix et à servir d'instance aux négociations. Au nom de mon gouvernement, j'appuie très chaleureusement ses idées et ses propositions. Je suis tout particulièrement d'accord avec lui lorsqu'il demande une meilleure utilisation du Conseil de sécurité; une approche plus active des conflits, afin que l'on ne laisse pas au simple jugement des parties au conflit le fait de savoir si la question doit être portée ou non devant le Conseil; une plus grande utilisation des missions d'enquêtes et des missions de bons offices, et une plus grande utilisation par le Secrétaire général lui-même de son pouvoir en vertu de l'Article 99 de la Charte de soumettre des questions à l'attention du Conseil de sécurité. Ces idées, et beaucoup d'autres très utiles, qui figurent dans le rapport du Secrétaire général, devraient à notre avis être examinées lors d'une réunion du Conseil de sécurité, au niveau politique le plus élevé, comme l'a proposé le Secrétaire général. Cette réunion pourrait entraîner une amélioration des procédures, et, ce qui est encore plus important, un nouveau sens de la responsabilité.

14. Ce ne sont là que certaines des idées très sages mises en avant par le Secrétaire général. Le plus important est qu'il nous ait invités à discuter et à réfléchir, très sérieusement avec lui sur ce qui doit être fait. Je pense que nous lui devons non seulement de parler très favorablement de son rapport, et de certaines de ses idées, mais de ne pas laisser de côté ce document comme n'importe quel autre document. Nous devons plutôt contribuer dans la mesure du possible à participer au débat; et nous devons ensemble nous assurer que l'objectif de ce débat dans les prochaines semaines ne sera pas seulement un objectif visant à nous gargariser de mots, mais que des actions concrètes en découleront dans la mesure de nos moyens.

15. En contribuant à ce débat sur ce qui est nécessaire pour renforcer le rôle des Nations Unies, je voudrais souligner trois points qui, de l'avis de l'Irlande, sont particulièrement importants en cette période de crise.

16. Premièrement, comme je l'ai déjà dit, nous avons besoin d'un nouvel engagement, d'un engagement continu de la part de chaque Etat Membre, à renforcer et améliorer le système des Nations Unies et à le rendre plus efficace et plus approprié. Un engagement particulier des grandes puissances, qui sont membres permanents du Conseil de sécurité, est nécessaire, car elles ont de ce fait un rôle très spécial à jouer dans le système. L'Irlande, quant à elle, bien qu'elle soit un petit pays, s'engage à cela. Nous ferons tout ce que nous pourrons pour appuyer et aider les Nations Unies, et nous œuvrerons avec d'autres pays de toutes les manières possibles pour rendre l'Organisation plus efficace.

17. Deuxièmement, il nous faut traduire cet engagement dans la pratique. Cela signifie que chaque fois qu'il existe une situation de conflit entre des Etats Membres, tous ceux qui sont impliqués doivent être prêts non seulement à invoquer la Charte, comme ils le font actuellement, pour justifier leurs actions, mais également à utiliser les procédures des Nations Unies dans leur totalité, avant d'avoir recours immédiatement à la force pour défendre leurs droits.

18. Troisièmement, il est urgent que le Conseil de sécurité, et en particulier ses membres permanents, suivent de près les décisions prises par le Conseil, afin de s'assurer qu'elles sont mises en œuvre. Rien ne contribue davantage à donner une impression d'inefficacité et d'inutilité que l'incapacité ou l'échec du Conseil à faire appliquer ses résolutions. Cela a été particulièrement évident au cours des derniers mois.

19. En raison de son importance, je voudrais expliquer de manière plus détaillée ce dernier point. Conformément à la Charte, le Conseil de sécurité a pouvoir, grâce à toute une série de mesures, d'imposer ses décisions et d'exercer son autorité. La plupart d'entre nous voudraient voir un plus grand accord au sein des membres du Conseil, et parmi les membres permanents, quant à l'utilisation de cette autorité pour résoudre les conflits internationaux. Nous devons accepter cependant le fait que le Conseil ne peut pas tomber d'accord immédiatement sur ce qu'il doit faire à propos d'un grand nombre de questions. Mais lorsque le Conseil est enfin d'accord, lorsqu'il adopte une résolution relative au conflit, il doit être également prêt ultérieurement, le cas échéant, à envisager les mesures nécessaires pour s'assurer que cette décision sera appliquée. Si le Conseil échoue de manière répétée, il perdra bientôt son autorité. Cela est d'autant plus évident lorsque, comme cela s'est produit au cours des derniers mois au sujet du Liban, la décision initiale du Conseil est adoptée à l'unanimité.

20. Voilà les trois points que l'Irlande, en tant que petit pays qui a toujours essayé d'appuyer et de soutenir les Nations Unies, et de contribuer à leur efficacité dans la mesure du possible, estime fondamentaux.

21. Mais que peut-on faire maintenant, et qui peut faire quoi? Je le répète, il n'est pas suffisant de rendre hommage au rapport du Secrétaire général, nous

devons agir conformément à ce rapport. J'espère donc que lorsque ce débat général sera terminé, et que toutes les délégations qui souhaitent le faire auront exprimé leurs points de vue, on pourra examiner sérieusement le meilleur moyen de procéder.

22. Je pense en particulier qu'il serait très important que le Conseil de sécurité — à l'efficacité duquel une grande partie du document est consacrée — examine les activités nécessaires à entreprendre. L'Irlande quant à elle, en tant que membre du Conseil de sécurité jusqu'à la fin de 1982, est prête à apporter son soutien et à travailler à cet examen parmi les membres du Conseil afin de trouver le moyen de traduire ces idées dans des faits concrets. C'est la tâche la plus importante qui se présente à nous à l'heure actuelle.

23. Le besoin de rétablir le respect de la Charte, de l'autorité et du statut des Nations Unies a été démontré très fermement par les événements récents au Moyen-Orient. La situation, déjà complexe et pratiquement insoluble, a encore été aggravée par l'invasion israélienne du Liban et par la présence continue d'Israël dans ce pays. De nombreuses résolutions du Conseil de sécurité malgré l'autorité qui leur est conférée conformément à la Charte, ont été bafouées ou ignorées et n'ont pas été appliquées pendant plus de quatre mois.

24. L'invasion du Liban perpétrée au nom de sa propre sécurité a entraîné la mort et la destruction. Israël a poursuivi son occupation, occupation qui, je dois le dire en toute franchise, n'est pas sur le point de se terminer malgré les appels répétés du Conseil de sécurité, malgré le souhait qu'a formulé le Gouvernement libanais et malgré enfin la prétention même d'Israël de ne pas convoiter un seul pouce du territoire libanais. Au cours des dernières semaines, la situation s'est détériorée encore. L'occupation de Beyrouth-Ouest avec l'objectif bien clair de maintenir la loi et l'ordre a entraîné des événements qui ont choqué le monde.

25. Le Gouvernement et le peuple irlandais sont horrifiés par le massacre gratuit de civils palestiniens dans les camps de Sabra et de Chatila et nous nous joignons à ceux qui condamnent les auteurs de ces crimes affreux. Les meurtres de civils palestiniens, quels que soient ceux qui les ont perpétrés, se sont produits lorsque les forces israéliennes avaient pris le contrôle de cette région et Israël doit donc assumer une grande responsabilité.

26. La population du Liban a beaucoup souffert au cours des dernières années. Cette population doit maintenant pouvoir rétablir l'autorité de son gouvernement central. La pleine souveraineté, l'indépendance et l'intégrité territoriale du Liban doivent être rétablies. A cette fin, les forces israéliennes doivent se retirer immédiatement de Beyrouth, ce qui constitue une première étape avant leur retrait complet de tout le territoire du Liban. Le retrait d'Israël du Liban a été unanimement exigé par le Conseil de sécurité depuis bientôt quatre mois. Nous pensons que toutes les forces étrangères dont la présence n'est pas autorisée par le Gouvernement libanais devraient maintenant quitter ce territoire.

27. Le Liban a été une victime de l'ensemble du conflit du Moyen-Orient. Ce conflit n'est toujours pas résolu. Nous avons maintenant besoin de faire de réels progrès sur la voie d'une négociation tendant à la conciliation de deux droits fondamentaux, celui de tout Etat, y compris Israël, d'exister dans des frontières sûres et reconnues et le droit des Palestiniens à l'autodétermination et à l'octroi d'une patrie, s'ils le souhaitent.

28. Une telle réconciliation ne peut être réalisée en s'efforçant de supprimer ou d'altérer les droits des autres parties. Les événements sanglants de ces derniers mois le prouvent. Les parties devraient accepter que ces droits fondamentaux soient conciliés dans le cadre d'un règlement global et négocié, avec la participation directe de toutes les parties intéressées, y compris l'Organisation de libération de la Palestine [OLP], dont nous reconnaissons le rôle de représentant du peuple palestinien.

29. Malgré les événements des dernières semaines, une preuve encourageante d'une nouvelle volonté de mettre fin à l'impasse qui a empêché tout progrès vers une solution globale et juste du problème du Moyen-Orient a été faite. L'initiative que le président Reagan a annoncée le 1^{er} septembre nous donne une possibilité marquante de réaliser des progrès dans la direction que je viens de souligner. La déclaration adoptée à la douzième Conférence arabe au sommet à Fez [voir A/37/696] doit également être considérée comme une contribution importante et substantielle à la recherche d'un règlement équitable. Ces deux événements conjoints offrent un espoir pour l'avenir et méritent donc d'être examinés de très près par toutes les parties intéressées.

30. Les Nations Unies ont joué, au cours des ans, un rôle important et souvent capital dans la recherche d'un règlement de paix au Moyen-Orient. L'Organisation a établi des propositions et des principes pour un tel règlement; elle a constitué un forum de négociations et a participé activement au maintien de la paix grâce à ses missions d'observation et de maintien de la paix. Je suis convaincu que les Nations Unies peuvent et doivent jouer un rôle d'une importance semblable à l'avenir. Les résolutions 242 (1967) et 338 (1973) du Conseil de sécurité ont établi des principes fondamentaux, même s'ils sont incomplets, pour un règlement. Ces principes doivent être complétés et développés. La récente initiative conjointe de la France et de l'Egypte au Conseil de sécurité¹ a donné la possibilité d'une discussion en temps opportun sur la façon de compléter ces principes. Mais l'élaboration, pour ainsi dire, d'une base juridique ne doit pas se faire seule.

31. Comme le Secrétaire général l'a dit dans son rapport : "Il est absolument essentiel que des négociations sérieuses aient lieu le plus tôt possible entre toutes les parties concernées sur les divers aspects de ce problème." [A/37/1, p. 4.] Je demande qu'on examine de très près deux points mentionnés par le Secrétaire général au sujet d'un rôle éventuel du Conseil de sécurité à cet égard. Premièrement, le Conseil de sécurité est la seule instance du monde où toutes les parties intéressées, et en particulier Israël et l'OLP, s'assoient à la même table actuellement. Deuxièmement, si les parties sont prêtes à négocier sérieusement, il devrait être possible, au sein du Conseil de

sécurité, de mettre au point des procédures et des règles, nouvelles s'il le faut, pour ouvrir des négociations de fond.

32. Les événements récents au Moyen-Orient, et en particulier au Liban, ont permis d'attirer l'attention sur le rôle de maintien de la paix des Nations Unies. Le développement du maintien de la paix est, je pense, l'une des réalisations les plus importantes de l'Organisation et traduit dans les faits concrets l'engagement des Etats Membres à l'égard de la Charte. Les activités de maintien de la paix ont augmenté dans leur ampleur et dans leur signification au cours des années passées et ont évolué pour répondre aux besoins qu'imposaient des situations particulières. C'est précisément parce que ce concept de maintien de la paix se développe qu'il est nécessaire, à mon avis, de continuer à l'examiner. Dans l'optique des événements du Liban, en particulier, nous devrions identifier les faiblesses et voir comment on peut y remédier.

33. L'expérience de l'Irlande en ce qui concerne l'activité de maintien de la paix des Nations Unies au cours des dernières années nous amène à tirer des conclusions sur les circonstances dans lesquelles mon pays peut apporter une contribution utile et sur les conditions politiques et pratiques qui sont nécessaires pour que cette activité de maintien de la paix fonctionne de manière efficace. Premièrement, les opérations de maintien de la paix sont prévues pour aider à contrôler les conflits et à trouver une solution pacifique. Il en découle que ces opérations constituent essentiellement une mesure temporaire et une partie seulement d'un processus de maintien de la paix. Des efforts pour essayer de résoudre les causes du conflit doivent être poursuivis. Deuxièmement, les missions de maintien de la paix doivent être faites avec l'approbation des pays à l'intérieur desquels les forces sont stationnées et avec la collaboration de toutes les parties intéressées. Cela distingue les opérations de maintien de la paix des opérations d'imposition de la paix. Troisièmement, la force de maintien de la paix doit avoir un mandat clair et sans ambiguïté. Quatrièmement, la force doit pouvoir se déplacer librement dans la zone où elle opère et son personnel doit être assuré de conditions de sécurité appropriées. Cinquièmement, les opérations de maintien de la paix des Nations Unies doivent recevoir à tout moment l'appui et le soutien de l'Organisation, en particulier du Conseil de sécurité et de ses membres, et elles doivent avoir une base financière ferme et assurée.

34. Les événements au Liban prouvent l'importance de ces cinq conditions. Il est clair que dans le cas de la FINUL, ces conditions n'ont pas été remplies. Malgré cela, la FINUL a joué un rôle indispensable dans le contrôle du conflit jusqu'à l'invasion d'Israël en juin dernier. Même dans le rôle réduit et limité qu'elle a maintenant, la FINUL maintient des conditions stables dans son domaine d'opérations. Mais cela n'est pas suffisant. Si la FINUL ou d'autres forces des Nations Unies doivent jouer un rôle efficace en aidant le Gouvernement libanais à rétablir la pleine souveraineté, l'indépendance et l'intégrité territoriale du Liban, le Conseil de sécurité et la communauté internationale doivent s'assurer que les conditions énumérées ci-dessus sont pleinement respectées.

35. Je voudrais rendre hommage au courage et au sens du devoir dont ont fait preuve toutes les par-

ties impliquées dans les opérations de maintien de la paix des Nations Unies, en particulier la FINUL et l'ONUST. De nombreux Etats Membres, y compris l'Irlande, ont été éprouvés quand des soldats servant dans les rangs des Nations Unies pour la cause de la paix sont morts ou ont été blessés. Je voudrais adresser mes condoléances à la famille et aux camarades du commandant Nestor et des autres observateurs qui ont été tués par l'explosion de mines à Beyrouth ces derniers jours. Les forces de maintien de la paix des Nations Unies ont fait preuve d'un ressort et d'un courage constants dans ces circonstances difficiles. Il nous appartient d'honorer ce courage en agissant pour établir des conditions efficaces dans lesquelles ces forces puissent assumer leur tâche vitale.

36. Dans les années 1960 et 1970 après des années d'affrontements et de guerre froide, l'Est et l'Ouest semblaient se rapprocher d'une reconnaissance de leurs intérêts communs pour éviter la guerre et pour promouvoir une coopération mutuellement bénéfique.

37. La situation d'aujourd'hui est très différente. Une méfiance réciproque et des affrontements croissants ont remplacé la confiance prudente des années 1960 et du début des années 1970 et la coopération limitée qui a pu être réalisée. Le déclin qu'ont connu les relations politiques entre l'Est et l'Ouest, et notamment entre les superpuissances et les alliances, a également touché les négociations sur le contrôle des armements et sur le désarmement. La course aux armements connaîtra une nouvelle escalade, si des efforts soutenus et immédiats ne sont pas déployés pour parvenir à un accord dans les négociations actuelles.

38. Nous pensons qu'il est nécessaire de consolider les intérêts communs et d'élargir les zones où les intérêts en conflit peuvent être conciliés ou atténués. Le dialogue entre l'Est et l'Ouest doit donc continuer grâce à des mécanismes bilatéraux et multilatéraux. Mais si l'on veut que ce dialogue donne des résultats substantiels, toutes les parties doivent être prêtes à agir avec modération et réalisme.

39. Au niveau politique, la crise du pouvoir en Pologne et la répression soutenue des droits fondamentaux, sociaux et civils contraires à l'Acte final d'Helsinki² sapent la crédibilité de la détente. Dans la mesure où ces conditions subsistent, elles entravent le progrès dans une vaste gamme de négociations Est-Ouest y compris, en particulier, les discussions à la Conférence sur la sécurité et la coopération en Europe. De même, l'invasion soviétique et la poursuite de l'occupation militaire en Afghanistan doivent inévitablement avoir le même effet défavorable.

40. Toutefois, il faut souligner que des efforts soutenus pour un contrôle des armes et pour le désarmement sont valables en soi. Il est indispensable d'essayer de limiter, de réduire, et en fin de compte, d'éliminer la menace posée par la course aux armements, et notamment aux armements nucléaires. Il est également nécessaire entre-temps de faire en sorte que de nouvelles armes et de nouvelles techniques ne sapent pas et ne déstabilisent pas les relations stratégiques déjà fragiles. Il est évident que le climat politique défavorable risque de compliquer les négociations en cours, mais les efforts en matière de contrôle

d'armements et de désarmement — aux niveaux bilatéral, régional et multilatéral — ne devraient pas dépendre de la solution de problèmes politiques plus larges.

41. Mon gouvernement a été très déçu du résultat de la douzième session extraordinaire, deuxième session consacrée au désarmement. Mais nous ne pouvons pas abandonner nos efforts pour parvenir à des objectifs réalistes tendant à mettre fin à la course aux armements et à réduire les armements aussi bien nucléaires que classiques; l'opinion mondiale, qui se préoccupe de plus en plus de la menace posée par les armes nucléaires, exige que nous redoublions d'efforts. Mon gouvernement appuiera toujours des propositions authentiques et réalistes de contrôle des armements et de désarmement.

42. Nous devons donner la plus haute priorité au désarmement nucléaire afin d'arrêter et d'inverser l'accumulation incessante des armes nucléaires. Nous espérons très sincèrement que les négociations entre l'Union soviétique et les Etats-Unis sur les armes de portée intermédiaire et stratégiques se termineront de manière fructueuse très bientôt.

43. Je voudrais réitérer la proposition d'un accord sur un moratoire à propos de l'introduction d'autres armes nucléaires stratégiques ou de livraisons de vecteurs, faite par le Premier Ministre d'Irlande, M. Haughey, au cours de la douzième session extraordinaire [8^e séance]. Ce moratoire serait établi pour une période initiale de deux ans mais pourrait être renouvelé par consentement mutuel. Un accord dans ce sens serait, à mon avis, une mesure marquante sur la voie de l'établissement de la confiance.

44. Un traité sur l'interdiction totale des essais, ou tout au moins un moratoire sur tous les essais nucléaires, reste une nécessité urgente. Si l'on mettait fin aux essais, cela ralentirait le taux d'amélioration qualitatif des armes nucléaires, ce qui serait une contribution précieuse des Etats nucléaires à l'arrêt de la diffusion des armes nucléaires.

45. Il y a, bien sûr, d'autres domaines dans lesquels des progrès doivent être faits. Je voudrais souligner, en particulier, le besoin d'une convention sur les armes chimiques, l'interdiction de toutes les armes placées dans l'espace extra-atmosphérique et le progrès dans le domaine du désarmement classique.

46. Si, ailleurs, la perspective est plus sombre et beaucoup plus troublante qu'il y a un an, en Namibie, une lueur d'espoir semble briller. Le Gouvernement irlandais espère ardemment que l'élan acquis dans les négociations pour mettre en œuvre le plan des Nations Unies pour l'indépendance de la Namibie, ne sera pas perdu. L'Irlande a toujours énergiquement appuyé les efforts du Secrétaire général, du groupe de contact des cinq Etats occidentaux, des Etats de première ligne et de la South West Africa People's Organization [SWAPO] pour que soit assurée dès maintenant la mise en œuvre de ce plan. A notre avis, tout nouveau délai ne ferait que mettre en danger les perspectives d'un règlement pacifique. Il est essentiel qu'au cours de cette session l'Assemblée concentre ses efforts pour aider le Secrétaire général à réaliser un règlement.

47. Tout au long de l'histoire des efforts déployés pour aider le peuple namibien à gagner la liberté et à vivre en paix, il était clair qu'un règlement par la voie des négociations ne serait possible que si toutes les parties intéressées manifestaient un désir sincère d'y parvenir. La mise en œuvre du plan des Nations Unies, basée sur les résolutions 385 (1976) et 435 (1978) du Conseil de sécurité permettrait à la communauté internationale d'assumer sa responsabilité unique vis-à-vis de la Namibie et prouverait que le mécanisme des Nations Unies peut être utilisé d'une façon efficace pour résoudre une question internationale importante.

48. Le plan des Nations Unies ne pourra certes pas servir de modèle pour les relations futures de tous les Etats de l'Afrique australe, et il ne pourra non plus résoudre toutes les questions dans la région. Mais sa mise en œuvre constituerait un progrès important dans la bonne direction. Si l'Afrique du Sud fait obstacle maintenant à sa mise en œuvre, en entravant ainsi le processus de décolonisation en Afrique australe d'une façon pacifique, elle devra assumer une lourde responsabilité du conflit et des souffrances qui pourraient en découler.

49. A la racine même de la situation dangereuse et tragique qui règne en Afrique australe aujourd'hui se trouve la politique d'*apartheid* menée par l'Afrique du Sud. Ce système de discrimination raciale institutionnalisée est unique et fait l'objet, à juste titre, d'une condamnation universelle.

50. L'Irlande condamne sans réserve le système d'*apartheid* de l'Afrique du Sud, et nous nous sommes engagés à nous y opposer fermement et activement en travaillant de concert avec la communauté internationale. La loi sur les laissez-passer, les interdictions et les conditions de détention continuent à provoquer des souffrances humaines intenses. Cette année, alors que Nelson Mandela aura passé 20 ans en prison, nous sommes tout particulièrement préoccupés par le sort des prisonniers politiques, y compris les membres de l'African National Congress qui sont toujours condamnés à mort. Nous prions instamment le Gouvernement d'Afrique du Sud de commuer ces peines.

51. Certains signes d'un dialogue accru, par exemple dans la recherche de nouvelles structures constitutionnelles, sont apparus au sein de la communauté blanche d'Afrique du Sud. Cela ne concerne pas, malheureusement, le cœur du problème ou du cadre fondamental du système d'*apartheid*. La crise que connaît l'Afrique du Sud est maintenant si grave que seule une approche radicalement nouvelle pourrait conjurer une nouvelle vague de violence.

52. En essayant de détourner l'attention de ses problèmes internes, il semble que l'Afrique du Sud essaie de déstabiliser les Etats voisins. Nous sommes très préoccupés de toutes les actions entreprises dans ce sens. Nous continuerons de soutenir les efforts des Etats de première ligne pour consolider leur indépendance si durement acquise.

53. Au cours de l'année passée, la communauté internationale a également été préoccupée par les conflits en Amérique latine. De l'avis de mon gouvernement, le conflit armé dans les îles Falkland (Malvinas) au début de cette année était un conflit inutile. Nous regrettons beaucoup l'utilisation de la force qui

est contraire aux principes de la Charte; nous regrettons que la résolution 502 (1982) du Conseil de sécurité n'ait pas été appliquée, et nous déplorons le fait qu'une solution pacifique offerte par les Nations Unies n'ait pas pu être appliquée. Nous espérons que les parties pourront œuvrer activement en faveur d'un règlement pacifique de leurs différends en cours.

54. Le Gouvernement irlandais et la population irlandaise sont également préoccupés par l'instabilité, la violence et la violation des droits de l'homme en Amérique centrale. Nous sommes convaincus qu'il faut remédier aux causes sociales et économiques sous-jacentes aux tensions de la région; nous sommes convaincus qu'il faut mettre fin à toute ingérence étrangère et qu'il faut rechercher des solutions politiques aux conflits dans la région grâce au dialogue et à la négociation.

55. On reconnaît de plus en plus que la communauté internationale assume une responsabilité pour remédier aux graves abus en matière de droits de l'homme. Je me félicite de l'engagement personnel exprimé à plusieurs reprises par le Secrétaire général au programme des droits de l'homme des Nations Unies et je me félicite de ses efforts pour renforcer le Secrétariat dans ce domaine.

56. Il est nécessaire pour que les progrès continuent que des enquêtes sur les abus des droits de l'homme soient faites de manière honnête. Il est également important que les Etats intéressés dans ces enquêtes collaborent avec le Secrétaire général ou les autres personnes nommées par lui pour la mise en œuvre de nos décisions, en tenant compte de la responsabilité première des Etats d'assurer que les droits de l'homme sont respectés dans leurs propres domaines de juridiction.

57. La Déclaration sur l'élimination de toutes les formes d'intolérance et de discrimination fondées sur la religion ou la conviction, adoptée l'an dernier par l'Assemblée générale [résolution 36/55] est une adjonction importante aux différents instruments en matière de droits de l'homme adoptés depuis la Déclaration universelle des droits de l'homme en 1948. L'Irlande pense que d'autres mesures devraient être prises pour attirer l'attention des peuples du monde sur cette déclaration.

58. Au point de vue historique, nous avons déjà vu des progrès considérables dans le domaine des droits de l'homme. Mais des violations graves des droits de l'homme dans de nombreuses régions du monde continuent d'être un affront à notre sens de la valeur de la personne humaine. Des massacres de nombreux civils innocents ont eu lieu récemment au Liban, au Guatemala et en El Salvador.

59. Dans d'autres pays, nous ne savons pas exactement dans quelle mesure il y a des violations effrayantes du droit à la vie, mais nous avons toutes raisons de croire que ces violations ont lieu. Il y a également d'autres régions dans lesquelles les droits civils et politiques sont supprimés sporadiquement ou même systématiquement. Les abus en matière de droits de l'homme, tels que les disparitions, sont un trait récent des plus affligeants.

60. Un rapport général du Secrétaire général à l'Assemblée sur la situation internationale des droits de

l'homme, à intervalles périodiques, pourrait aider la communauté internationale à reconnaître très tôt les critères de ces abus afin de pouvoir prendre des mesures efficaces à leur rencontre.

61. Le monde actuel connaît des problèmes graves dans le domaine économique. Le problème du développement est particulièrement important; c'est une question politique et économique. Cela étant et à cause de sa nature universelle, l'Organisation a un rôle vital à jouer dans le dialogue Nord-Sud. Il y a un besoin urgent de promouvoir les changements nécessaires pour redresser les déséquilibres structurels de l'économie mondiale et pour accélérer le taux de croissance dans les pays en développement.

62. Les difficultés économiques qui se posent à tous les pays restent graves et continueront de l'être pendant un certain temps. Des déficits fiscaux importants, la préoccupation causée par l'inflation et des politiques monétaires rigoureuses ont entraîné une augmentation des taux d'intérêt en termes réels dans les pays industrialisés pour atteindre des niveaux sans précédent. Ces mesures sont lourdes de conséquences; elles entraînent une diminution des recettes d'exportation pour les pays en développement et une diminution de leur taux de croissance déjà bas. Les pays à bas revenus ont été particulièrement touchés par la récession dans les pays industrialisés. La pauvreté, la malnutrition, la maladie et l'analphabétisme restent le lot quotidien de la grande majorité de la population du monde.

63. L'Irlande appuie pleinement le rôle central du système des Nations Unies dans tout programme réaliste de redressement mondial. Nous demandons en particulier que le défi du renforcement et de l'approfondissement des relations entre pays développés et pays en développement soit relevé grâce à l'ouverture rapide des négociations globales. Nous pensons que les nations industrialisées doivent maintenant faire tout ce qu'elles peuvent pour assurer qu'un nouveau dialogue efficace avec les pays en développement sera entrepris très bientôt.

64. A plus long terme, nous attendons la sixième session de la CNUCED en juin de l'an prochain pour améliorer la compréhension des problèmes véritables des pays développés et des pays en développement, pour promouvoir la reprise de l'économie internationale et pour donner un nouvel élan au progrès des pays en développement.

65. Je suis heureux que les longs travaux de la troisième Conférence des Nations Unies sur le droit de la mer aient abouti à l'adoption, par une grande majorité des Etats représentés ici, du texte de la Convention des Nations Unies sur le droit de la mer³. C'est en fait une réalisation dont les Nations Unies doivent être fières à juste titre. Notre tâche n'est toutefois pas terminée. L'adoption de la Convention n'est que la première mesure dans le processus tendant à donner aux dispositions de la Convention négociée si difficilement le statut de règles directrices généralement acceptées pour l'utilisation ordonnée des mers et de leurs ressources. Au cours des négociations, toutes les parties intéressées ont souligné à plusieurs reprises que la convention était un tout minutieusement équilibré qui ne devait pas faire l'objet d'une acceptation fragmentée par les Etats.

66. Nous devons maintenant nous assurer du maintien de l'intégrité de cette convention globale. Nous devons également nous assurer que le nouvel organe international créé par la convention — l'Autorité internationale des fonds marins — commencera à fonctionner dès que possible. Mon gouvernement espère que la Convention recevra un tel appui que la Commission préparatoire de l'Autorité internationale des fonds marins et le Tribunal international du droit de la mer pourront être convoqués rapidement pour faciliter le bon fonctionnement de la convention et la mise en œuvre efficace des organes qu'elle crée.

67. Je prie donc tous les Etats d'appuyer la convention et d'approuver ses dispositions en la signant dès que possible. Le Gouvernement irlandais a l'intention de le faire.

68. Je voudrais maintenant parler d'un problème particulier qui se pose à l'Irlande et pour lequel je voudrais vous demander de faire preuve de compréhension et de sympathie. Je veux parler de la situation de l'Irlande du Nord.

69. Je n'ai pas besoin d'entrer dans les détails des effets tragiques des troubles continus qui existent en Irlande du Nord. Depuis le début, il y a quelque 12 ans, du cycle de violence actuel, plus de 2 400 personnes ont été tuées et plus de 25 000 personnes ont été gravement blessées. La destruction des biens s'est élevée à quelques centaines de millions de livres.

70. L'économie de l'Irlande du Nord a beaucoup souffert et continue de décliner. Parmi les plus graves conséquences, il y a eu les dommages causés à la trame de la société. Une nouvelle génération grandit maintenant en Irlande du Nord dans des conditions où la violence et l'affrontement, la haine et la division font partie des réalités de la vie quotidienne.

71. Mais le fardeau de ces troubles n'a pas été limité aux six comtés de l'Irlande du Nord seule. La mort et la destruction ont eu lieu en Grande-Bretagne et, en termes financiers, le coût a été très élevé pour le Royaume-Uni. Nous, dans le reste de l'Irlande, avons connu la mort et la destruction et la situation en Irlande du Nord a entraîné pour nous des dépenses complémentaires de plus de 100 millions de livres chaque année pour maintenir la sécurité.

72. Le bon sens devrait nous amener tous, ne serait-ce que pour des raisons d'intérêt mutuel, à chercher un règlement juste et durable à cette situation intolérable, un règlement qui, pour être efficace, doit tenir compte de la nature fondamentale du problème. Le Gouvernement irlandais, pour sa part, a déclaré que cette tâche serait sa première priorité politique.

73. Les racines du problème reposent sur des circonstances historiques complexes dans lesquelles des éléments sociaux, religieux, économiques et politiques ont tous joué leur rôle. Toutefois, nous pensons que dans toute analyse objective du problème, un élément se dégage très clairement : les arrangements constitutionnels de 1920 n'ont pas donné une base juste et possible de paix et de stabilité en Irlande du Nord.

74. L'expérience du partage de l'Irlande est, de toute évidence, un échec. Les conséquences de cet échec ont entraîné en Irlande du Nord les tensions qui ont fait éclater la violence pendant toutes les décen-

nies qui ont suivi la division de l'île irlandaise. Le développement du potentiel économique, politique et social de l'île dans son ensemble a été ralenti à la suite du partage. Des obstacles ont été érigés là où ils ne devraient pas exister; la petite île de l'Irlande est divisée artificiellement du point de vue politique; et au sein de l'Irlande du Nord, une communauté d'un million et demi de personnes est divisée par une dissension qui n'a plus de sens dans le monde d'aujourd'hui.

75. Le Gouvernement irlandais, au nom duquel je prends la parole aujourd'hui, cherche à supprimer tous les obstacles et toutes les divisions existant en Irlande. Nous cherchons à le faire par des moyens pacifiques uniquement. Nous condamnons pleinement et nous rejetons totalement la violence et l'activité terroriste, quelles que soient leur source. Les atrocités commises par les hommes et par les femmes de toutes les parties ne sont qu'un fléau. En fin de compte ce sont des moyens futiles et infructueux qui vont à l'encontre de tout changement politique. Ils ne servent qu'à renforcer l'amertume, les attitudes intransigeantes et surtout à repousser le jour du règlement final. La voie vers la paix dépend de la suppression des obstacles et de la communion de toutes les traditions irlandaises.

76. Nous pensons que le moyen de progresser consiste, pour les deux gouvernements, à unir leurs efforts dans ce but. Il y a deux ans, nous nous sommes engagés dans cette direction et nos deux gouvernements ont reconnu, dans le contexte de la situation en Irlande du Nord, le besoin de présenter des politiques visant à réaliser la paix, la réconciliation et la stabilité et à améliorer les relations entre nos deux pays. Cette évolution et les progrès qui ont suivi pour ce qui est de définir des domaines concrets de coopération ont été largement et favorablement accueillis comme offrant l'espoir de voir s'instaurer des relations nouvelles et positives entre nos deux pays, de supprimer les obstacles et de créer un dialogue de compréhension et de bonne volonté dans le cadre duquel le problème de l'Irlande du Nord pourrait être attaqué de manière efficace.

77. Nous poursuivrons nos efforts pour obtenir un large appui à notre politique qui, nous en sommes convaincus, offre la seule possibilité de parvenir à une solution efficace et durable. Notre objectif est de créer en Irlande du Nord des structures politiques concertées qui pourraient convenir aux traditions irlandaises, différentes mais complémentaires.

78. Nous avons demandé à la Grande-Bretagne de se joindre à nous pour œuvrer à la réalisation de cet objectif et, ce faisant, de supprimer le dernier obstacle au développement de relations normales entre les populations des deux îles. Et nous demandons à tous les gouvernements représentés ici aujourd'hui de nous aider à franchir cette route difficile vers la réconciliation, la paix et la stabilité.

79. Le PRÉSIDENT (*interprétation de l'anglais*) : J'ai le grand plaisir de souhaiter la bienvenue au Premier Ministre de la République française, M. Pierre Mauroy, et je l'invite à s'adresser à l'Assemblée générale.

80. M. MAUROY (France) : Monsieur le Président, permettez-moi, au nom de la délégation française, de

vous féliciter pour votre élection à la présidence de l'Assemblée. Votre expérience de la vie internationale acquise dans l'exercice des hautes fonctions qui furent les vôtres et votre parfaite connaissance de l'ONU sont assurément la garantie que les travaux de l'Assemblée seront conduits avec toute l'autorité et l'efficacité nécessaires.

81. Je voudrais également saluer le Secrétaire général. J'ai eu le plaisir de l'accueillir récemment en France et je conserve de cette première rencontre un excellent souvenir. J'y ai trouvé la confirmation des qualités dont il n'a cessé de faire preuve dans l'exercice de ses fonctions. La délégation française tient à le remercier pour le dévouement qu'il manifeste depuis 10 mois dans l'accomplissement de ses responsabilités. Cette reconnaissance s'étend naturellement à tout le personnel du Secrétariat dont nous connaissons l'activité et dont nous apprécions le compétence.

82. La présence du Premier Ministre français dans cette enceinte est, je le sais, inhabituelle. Depuis la fondation de la V^e République française en 1958, je suis le premier chef du Gouvernement français à monter à cette tribune. Ce geste, nous avons voulu l'effectuer d'abord pour témoigner de l'importance que le Président de la République française attache à l'Organisation.

83. Depuis plus d'un siècle, le mouvement d'idées dont nous sommes les héritiers s'attache à promouvoir l'internationalisme comme l'une des formes de la solidarité. Une solidarité qui, pour nous, doit être à la fois une éthique et un principe d'action. De même qu'en France nous proposons aux entreprises et aux travailleurs des "contrats de solidarité" pour lutter contre le chômage, de même la communauté internationale pourrait recourir entre pays à des "contrats de solidarité" pour lutter contre le sous-développement.

84. Si le chef du Gouvernement français est aujourd'hui présent à cette tribune, c'est donc pour mettre l'accent sur cet impératif de solidarité qui nous paraît être la meilleure voie vers la paix. La France tient à marquer ainsi sa confiance dans l'Organisation des Nations Unies et dans sa capacité à retrouver sa vocation première de maintien de la paix. L'Assemblée est en effet la seule où tous les Etats se trouvent rassemblés sur un pied d'égalité. Je veux souligner sans plus attendre cette conviction au moment même où, pour répondre à une situation d'urgence, la France contribue activement à une force multinationale, souhaitée par le Conseil de sécurité mais constituée en marge de nos procédures habituelles, malheureusement trop lentes.

85. Je me propose de brosser devant vous un état du monde et d'analyser les causes des difficultés que nous connaissons. Je vous proposerai ensuite les réponses que la France suggère.

86. Quel est donc l'état du monde ? Partout, nous ne voyons que désordre et dérèglement. Déjà depuis la création de l'Organisation, environ 120 conflits ont ensanglanté la planète. Mais depuis deux ans nous assistons à une accumulation et à une conjugaison des périls. Aucun continent n'est épargné. Les conflits localisés, déclarés ou potentiels, se multiplient et menacent en permanence les équilibres régionaux. Des conflits antérieurs s'éternisent. Des Etats sont envahis, d'autres sont déchirés.

87. Cette année est venue s'ajouter la guerre absurde de l'Atlantique Sud. Elle a montré, une fois de plus et de façon éclatante, que l'usage de la force ne résoud durablement aucun différend.

88. Au Moyen-Orient, également, le monde a dû constater à nouveau la vanité des opérations militaires. Seules la mort et la souffrance y trouvent leur compte. La question de fond demeure en revanche intacte. Un peuple est toujours condamné à l'errance. Et l'engrenage militaire ainsi engagé a, hélas, provoqué les odieux massacres civils que la communauté internationale est unanime à condamner.

89. A l'est de l'Europe, dans une Pologne occupée par sa propre armée, nous voyons un peuple courageux empêché de choisir les voies de la liberté.

90. En Amérique centrale, les affrontements s'étendent et redoublent d'intensité. Comment en serait-il autrement alors que des peuples se voient interdire le droit élémentaire de forger leur propre destin ?

91. La Déclaration universelle des droits de l'homme reconnaît d'ailleurs ce droit à la révolte contre l'oppression. Et pour être moi-même nourri de cette noble tradition, je serai le dernier à l'oublier à cette tribune.

92. De tels événements constituent toutefois des facteurs de déséquilibre et d'insécurité.

93. D'autant que, au même moment, la crise économique prend une dimension planétaire. Sa durée devient un nouveau facteur de dérèglement qui tend à accroître ses ravages. Les uns après les autres, des pays, même stables, même développés, se trouvent dans des impasses financières.

94. Depuis 18 mois, la récession frappe durement les pays industrialisés. Leur production stagne ou régresse. Leur chômage est en augmentation rapide, atteignant parfois des niveaux comparables à ceux de la grande crise de 1929. Je le dis avec d'autant plus de gravité que, dans ce contexte, la France est, avec le Japon, le pays qui a su assurer un taux de croissance positif.

95. Certains équilibres précaires qui avaient pu être préservés jusqu'à présent s'écroulent. Les défaillances industrielles se succèdent, les déficits budgétaires ou commerciaux se creusent, le développement du tiers monde est aujourd'hui cassé. Le revenu par tête connaît dans bien des Etats une régression sensible. Les pays les moins avancés souffrent particulièrement de la réduction des programmes d'aide publique au développement. Les problèmes de la faim sont aujourd'hui plus angoissants encore qu'il y a une décennie. Combien de pays se trouvent à la merci d'un accident climatique ou financier qui menacerait leur subsistance ?

96. Tous ces désordres ont pour conséquence d'accroître encore les inégalités entre les Etats industrialisés et la majorité des autres. Et je dois ajouter que, dans bien des pays, la crise accentue aussi les distances entre les différentes catégories sociales, entre ceux qui ont quelques réserves pour faire face aux rigueurs des temps et ceux qui en sont dépourvus.

97. On assiste ainsi à une dégradation mondiale qui favorise les égoïsmes, la montée de la violence, dont le terrorisme est une des manifestations les plus odieuses. Tous les prétextes sont utilisés pour justifier cette

violence : la sécurité, les idéologies, et parfois la vengeance tout court. Les droits des Etats, des peuples et des gens sont trop souvent bafoués de ce fait. La France voit là des signes inquiétants d'une régression de l'humanité, d'un retour vers une situation où la force primerait le droit.

98. Tel est donc l'état du monde.

99. Pour la France, les difficultés actuelles découlent essentiellement de trois facteurs : le jeu des deux grandes puissances; la montée des égoïsmes nationaux; le surarmement.

100. Parlons d'abord du premier facteur : le jeu des deux grandes puissances. Pendant des années, le monde a pu vivre dans l'illusion que la coexistence pacifique entre les deux grandes puissances allait diminuer les forces de tension. Cette illusion s'est dissipée.

101. Les progrès de l'éducation, notamment au cours des 20 dernières années, les développements de la science et de la technique qu'ils favorisent, ont stimulé l'aspiration des hommes à la liberté et à la justice, des peuples à l'identité nationale et des nations à l'indépendance. L'Organisation en est le témoin vivant puisque je constate qu'elle a triplé le nombre de ses adhérents en 20 ans. C'est à cette diversité, à cette grande mutation planétaire, à ce foisonnement de la vie que les deux grandes puissances n'ont pas su répondre. Elles se sont efforcées de perpétuer une politique diffuse des blocs qui ne correspond plus au monde actuel.

102. Cette tentation persistante de défendre ou d'élargir leurs sphères d'influence, de traiter les problèmes du monde à travers le prisme déformant de leurs seuls intérêts, et de transformer en affrontement Est-Ouest les tensions internes des Etats ou les différends entre pays voisins, est un facteur permanent de déstabilisation. On ne compte plus les pressions de toute sorte, des manœuvres militaires aux pénalisations financières, qui s'exercent contre les peuples voulant faire respecter leur indépendance. Les pays du tiers monde sont les premiers à souffrir de cette rivalité, mais les nations industrialisées ne sont pas pour autant à l'abri des débordements, même s'ils s'expriment de façon très différente à l'Est et à l'Ouest.

103. A l'Ouest, l'une des grandes puissances utilise, au gré de ses intérêts nationaux, le désordre du système monétaire international. Elle fixe sa politique budgétaire et monétaire sans se soucier des conséquences qui peuvent en résulter pour les autres pays.

104. A l'Est, l'autre grande puissance continue à utiliser, directement ou indirectement, la force militaire pour s'opposer au désir des peuples de disposer de leur propre destin.

105. Cet aveuglement des deux grandes puissances est sans doute l'une des principales causes des désordres que connaît le monde actuel. Je le dis en pensant aux grands peuples américain et soviétique avec lesquels les Français, depuis des siècles, entretiennent des liens d'amitié. Je le dis parce que la France est membre d'une alliance à laquelle elle entend rester fidèle.

106. Fidèle à ses engagements, la France n'en souhaite pas moins la disparition progressive des blocs

militaires. Elle souhaite que s'expriment les capacités d'initiative de pays pleinement libres.

107. Il existe, il est vrai, d'autres formes de domination. C'est parfois brutalement la censure qui s'attache à briser les forces de création. Ce sont aussi les technologies modernes qui, liées à la puissance économique, donnent la possibilité de contraindre les esprits. Prenons-y garde. Les réactions risquent en effet d'être brutales lorsque l'on porte atteinte au plus profond de la culture des peuples, lorsque l'on viole les consciences.

108. Le deuxième facteur pour expliquer ces difficultés, les difficultés du monde dans lequel nous vivons, est la montée des égoïsmes nationaux. Dès lors que les relations économiques internationales peuvent être, à volonté, adaptées à la loi du plus fort, il est inévitable que nous assistions à un retour de politiques plus ou moins protectionnistes. Que ceux qui le déplorent au nom des règles du marché veuillent bien considérer qu'ils ont, en fait, contribué à détruire les mécanismes régulateurs en imposant la loi de la jungle.

109. Cette montée des égoïsmes nationaux devient un frein supplémentaire aux échanges internationaux et contribue ainsi à prolonger et à nourrir la crise. Elle sape, en outre, ce qui est plus grave encore, les regroupements régionaux qui s'opèrent depuis deux ou trois décennies. Le processus d'intégration de la Communauté européenne est ainsi enrayé. Il en va de même en Amérique et en Asie.

110. Derrière la façade de rencontres internationales et d'une concertation qui n'a jamais, dans l'histoire, été aussi développée qu'aujourd'hui, la communauté que nous formons semble en réalité se disloquer, se morceler, se replier progressivement sur chacune des entités nationales.

111. Il serait particulièrement grave que, sous prétexte de la crise économique, les pays industrialisés s'opposent à l'émergence de nouveaux foyers industriels dans les pays du tiers monde. Ils doivent s'adapter à cette nouvelle réalité, même au prix de conversions souvent douloureuses.

112. En revanche, cette industrialisation du tiers monde ne peut se limiter à des formes de concurrences fondées sur l'exploitation sauvage d'une main-d'œuvre à bon marché. Elle ne peut être conçue au seul profit de sociétés multinationales qui profitent du désordre du monde pour imposer leur propre loi. La nécessaire mutation doit être maîtrisée et contrôlée.

113. L'avenir du monde est fondé largement sur l'indépendance de nos économies. Or des clivages de plus en plus nombreux s'opèrent au fur et à mesure que s'élaborent des politiques exclusivement inspirées par l'intérêt national. De telle sorte que les institutions multilatérales, instruments privilégiés de la coopération internationale, paraissent ne plus nous permettre de maîtriser les crises du temps présent.

114. Le troisième facteur qui explique nos désordres est le surarmement. Tous les Etats ont droit à la sécurité et à une défense indépendante. Cette politique est d'ailleurs celle que la France applique pour elle-même. Toutefois, nous sommes convaincus que l'accumulation des armements est une source grave de

menaces pour la sécurité et la paix du monde. L'Assemblée générale, réunie il y a quelques semaines en session extraordinaire pour réfléchir aux possibilités du désarmement, a elle-même procédé à cet angoissant constat : plus que jamais dans l'histoire, la course aux armements se poursuit à un rythme effréné.

115. Cette situation découle des deux facteurs que je viens d'analyser : le jeu des grandes puissances et la montée des égoïsmes nationaux. Les tensions qu'ils font naître ne cessent de s'aggraver dans un monde où la règle demeure celle des rapports de force. Nos Etats ont le devoir de répondre aux interrogations et parfois aux angoisses qui en résultent parmi les populations et qui se traduisent, par exemple en Europe, par le développement d'un courant pacifiste. Ils ont le devoir de démontrer qu'une voie vers une véritable réduction des armements peut s'ouvrir. Telle est l'urgente obligation qui s'impose maintenant à nos gouvernements et tout particulièrement à ceux qui détiennent, à eux seuls, l'essentiel de l'arsenal militaire.

116. Or, face au suréquipement nucléaire des grandes puissances, à l'accumulation des forces conventionnelles en Europe, à la course aux armements qui sévit dans le tiers monde, les négociations ne progressent pas. Avant de pouvoir parler sérieusement du désarmement général et contrôlé qui est notre objectif, il convient de remettre en cause le surarmement.

117. La France constate avec inquiétude que le déséquilibre s'accroît entre les exigences de la paix et du développement, d'une part, et les politiques effectivement poursuivies dans le monde, d'autre part.

118. Si j'ai cru devoir dresser ce bilan et exposer les analyses de la France, ce n'est pas pour nous abandonner à un quelconque pessimisme ni pour baisser les bras devant l'énormité de la tâche. Il est possible de sortir de la crise, mais il faut pour cela en avoir la volonté et ne pas se leurrer. Le monde doit retrouver les chemins de la croissance et de la paix.

119. D'abord, la recherche de la paix. La France parle et agit sur une base claire et permanente : une méthode : la négociation; un objectif : des solutions politiques dans le respect des droits des peuples.

120. C'était déjà le sens de la déclaration franco-mexicaine à propos d'El Salvador⁴. Elle appelait les adversaires à la reconnaissance mutuelle.

121. Cette démarche politique de la France concerne toutes les crises impliquant directement l'une ou l'autre des deux grandes puissances.

122. En ce qui concerne l'Afghanistan, la France réitère son appui à toute solution politique permettant l'évacuation des forces étrangères. Elle demande le respect du droit à l'autodétermination du peuple afghan et la garantie du non-alignement, voire de la neutralité de ce pays.

123. En Pologne, nous souhaitons ardemment la levée de l'état de siège et la libération des personnes internées, conditions nécessaires à la reprise d'un véritable dialogue entre les composantes de la société polonaise.

124. En Amérique centrale, les principes que la France exprime sont les suivants : règlement politique

des conflits internes ou externes, garanties régionales de sécurité et de non-ingérence, respect absolu de la souveraineté des Etats, ce qui signifie le droit des peuples à décider librement des formes de leur développement économique et social.

125. Cette démarche est aussi la base des propositions françaises dans deux conflits régionaux, anciens certes, mais dont la permanence est particulièrement préoccupante.

126. D'abord, la question namibienne. Le groupe de contact a proposé un plan d'action qui a permis des progrès importants en ce qui concerne les principes constitutionnels et la période transitoire. A l'heure actuelle, si les négociations piétinent, c'est justement parce que certaines conditions ne sont pas conformes aux principes généraux que nous défendons et qu'elles relèvent de la seule souveraineté de l'Angola. La France, quant à elle, continuera à appuyer le plan en trois phases, en condamnant toute stratégie de déstabilisation de la région et en refusant d'établir un lien avec des considérations extérieures.

127. Le Proche-Orient ensuite. Je crois que les événements tragiques de ces derniers jours ont bien démontré la justesse des positions défendues par mon pays depuis le début des hostilités. Que de temps aurait été gagné et que de vies épargnées si notre voix avait été écoutée !

128. Je ne rappellerai que pour mémoire les principes maintes fois exposés ici même par nos représentants et, notamment, par notre ministre des relations extérieures, M. Claude Cheysson : sécurité pour Israël et pour tous les Etats arabes de la région, d'une part; droit à l'autodétermination du peuple palestinien, d'autre part. En outre, tout règlement implique bien évidemment la reconnaissance mutuelle des Etats et des forces politiques de la région.

129. La France a tout mis en œuvre pour arrêter les hostilités et éviter le drame. Dès le 28 juillet, en accord avec l'Egypte, elle a saisi le Conseil de sécurité d'un projet de résolution¹. Elle a souhaité et proposé l'intervention des forces des Nations Unies. Elle vient, ces jours derniers, de prendre à nouveau ses responsabilités.

130. Nous constatons que de nombreux Etats, et parmi eux certains des plus importants, rejoignent enfin nos analyses. Nous notons aussi que les pays arabes réunis à Fez à la douzième Conférence arabe au Sommet se sont exprimés dans un sens que nous estimons positif.

131. Dans le cas du Liban, dont l'invasion a été condamnée par la France, nous continuerons d'œuvrer pour que la souveraineté, l'unité et l'intégrité territoriale de ce pays soient restaurées et respectées.

132. Je voudrais dire un mot également du désarmement. Notre position repose sur deux idées simples mais qui, me semble-t-il, ont le mérite du réalisme : équilibre des forces et contrôle vérifiable de la réduction des arsenaux. C'est sur cette base que nous approuvons les négociations en cours et que nous souhaitons la mise au point d'accords régionaux de sécurité et de limitation des armements.

133. Mais le retour à un climat pacifique n'est possible que si, dans le même temps, nous nous donnons les moyens de sortir de la crise économique. Qu'est-

ce que la crise, en effet ? Ce n'est pas un cataclysme naturel imprévisible qui s'abattra soudain sur nos têtes. Ce n'est que le dérèglement de notre système de relations économiques et de production. C'est une période de mutation entre deux états du monde, entre deux phases technologiques. Cette mutation peut, si elle n'est pas maîtrisée, s'effectuer dans les pires conditions, y compris en engendrant des conflits armés. Si elle est dominée, en revanche, c'est-à-dire, d'abord, si elle est intellectuellement maîtrisée, elle peut être l'occasion d'un progrès décisif pour la communauté des nations.

134. Il faut d'abord écarter les fausses solutions qui, sous prétexte de rigueur ou de réalisme, préconisent des ajustements au niveau de production le plus bas, c'est-à-dire accompagnent la crise. Elles constituent, en fait, de véritables démissions.

135. Les conditions nouvelles de l'économie mondiale appellent un effort considérable d'ajustement au sein de chaque économie. La France n'en conteste pas la nécessité, et elle s'est engagée résolument sur cette voie. Ces actions doivent être poursuivies dans un contexte particulièrement dur pour tous. Je note que les pays du tiers monde ont obtenu des résultats significatifs à cet égard. Mais il faut éviter que la généralisation de politiques restrictives ne remette en cause le bénéfice des efforts très réels consentis par chaque pays sur le plan interne, et ne les entraîne, tous ensemble, dans une spirale déflationniste.

136. En matière économique, il existe aujourd'hui entre nous une profonde solidarité de fait. Que nous le voulions ou non, personne n'échappe aux décisions économiques quotidiennes de la communauté internationale, et nos propres décisions traversent à leur tour les frontières. De nouvelles politiques économiques, largement appuyées sur un credo monétariste et sur le désengagement de la puissance publique, nous annonçaient à la fois une maîtrise durable de l'inflation et la reprise rapide d'une croissance assainie. Chacun mesure aujourd'hui les limites de ces politiques, qui ont entraîné un déficit massif des finances publiques, le maintien de taux d'intérêt réels excessifs et une stagnation durable. L'absence d'intervention sur les marchés financiers explique la persistance de variations erratiques des taux de change.

137. La France, avec plusieurs de ses partenaires, a dénoncé, avec insistance, les conséquences dramatiques de ces politiques sur l'économie mondiale et, particulièrement, sur les économies des pays en développement.

138. Nous voyons se disloquer la fragile banquise sur laquelle nous avons édifié nos économies. Pour stopper la débâcle, il est indispensable que, parallèlement aux efforts internes, soient activement explorées, au plan international, les voies d'un retour général vers la croissance et la prospérité. Chacun se doit de contribuer à ces objectifs selon ses propres moyens. C'est le sens de la résolution adoptée au Sommet économique de Versailles par les sept pays les plus industrialisés, réunis à l'invitation du président François Mitterrand.

139. Pour y parvenir, nous devons affirmer notre solidarité et utiliser toutes les marges de manœuvre que les uns et les autres peuvent dégager. Les progrès de la technologie, la satisfaction des besoins des cou-

ches les plus défavorisées de la population de la planète constituent, en effet, un énorme potentiel dont la mobilisation peut donner un dynamisme nouveau à l'économie mondiale. La récession n'est pas inévitable; elle peut être surmontée par une action collective, lucide et solidaire.

140. C'est dans cette perspective que se placent aujourd'hui les relations Nord-Sud. Les progrès de l'interdépendance entre le Nord et le Sud ont été jusqu'à présent subis et incontrôlés. Ils ont favorisé la propagation et l'aggravation de la crise. Le moment est venu de s'engager sur la voie d'une véritable gestion collective de cette interdépendance entre partenaires égaux. Le moment est venu d'en faire l'instrument d'un retour de tous à la croissance et au développement. Le moment est venu de rechercher une véritable solidarité économique internationale. Tel est aujourd'hui, fondamentalement, l'enjeu du dialogue Nord-Sud. Tel est le sens de l'appel lancé à Cancún en octobre 1981 par le Président de la République française.

141. Comment, dans ces conditions, ne pas être déçu et préoccupé de voir que ces discussions sont aujourd'hui paralysées ? Le projet de négociations globales, que la France appelle de ses vœux, demeure dans l'impasse. Et pourtant, les points de vue sont maintenant très proches. J'en vois une illustration dans les résultats immédiats qui ont pu être atteints à Toronto en ce qui concerne les institutions spécialisées. La France y est très attachée, et se réjouit de l'accord qui est intervenu pour le financement de l'Association internationale de développement en 1984 et pour la création d'un fonds spécial.

142. Il suffirait donc, sans doute, d'un peu de bonne volonté pour que le lancement des négociations globales intervienne rapidement. Ce serait là un pas décisif à l'actif de cette trente-septième session de l'Assemblée générale. Les circonstances nous imposent donc, chacun le voit bien, des mesures rapides. Vous les avez évoquées Monsieur le Secrétaire général, dans votre intervention à la 1^{re} séance du Conseil économique et social en 1982. Il s'agit d'assurer une expansion soutenue de l'économie mondiale dans un climat de stabilité des taux de change et des cours des matières premières comme des produits manufacturés.

143. Il s'agit également de faire reculer la faim dans le monde et de permettre aux pays qui n'y sont pas encore parvenus d'atteindre le seuil de l'autosuffisance alimentaire.

144. J'insisterai plus particulièrement sur l'aide publique au développement. Il s'agit sans doute de la seule chance des pays les plus pauvres. En dépit des rudes contraintes budgétaires qu'elle connaît, la France poursuit son effort. De 1980 à 1982, la part qu'elle consacre à l'aide publique au développement est passée de 0,36 à 0,48 p. 100 de son produit national brut. Elle atteindra 0,52 p. 100 en 1983, étant entendu que nous ne parlons que de l'aide aux seuls pays indépendants. Notre objectif demeure d'atteindre 0,70 p. 100 en 1988. Les pays les moins avancés recevront 0,15 p. 100 de notre produit national brut dès 1985, conformément à l'engagement que nous avons pris l'an dernier, en septembre, lors de la Con-

férence des Nations Unies sur les pays les moins avancés, tenue à Paris.

145. La France espère que le plus grand nombre des pays poursuivront des efforts parallèles et l'accompagneront dans ses efforts pour garantir les ressources de l'Association internationale de développement pendant la période 1985-1987.

146. Au-delà des mesures financières et techniques, au-delà de la relance des activités de la communauté internationale organisée, la France entend œuvrer à la construction d'un monde qui serait fondé sur le droit, et non sur la force. Dans cette optique, elle se prononce pour le droit à la différence. Nous savons, en effet, que la culture n'est pas une. Il n'y a pas de hiérarchie entre la philosophie confucéenne, l'ordre des cathédrales et celui des temples hindous. L'univers est riche, d'abord de sa diversité. Respectons donc les luttes de ceux qui veulent conquérir leur dignité et leur liberté, car les peuples existent lorsqu'ils ont une histoire, une culture, une volonté de vivre ensemble. La communauté internationale doit reconnaître leurs droits.

147. Nous avons la conviction qu'en affirmant le droit à la différence, nous affirmons le droit à la vie et au développement. La crise économique s'accompagne trop souvent d'une crise d'identité, d'une crise culturelle. Elle engendre un renoncement et un abandon fataliste au destin. Il nous semble malheureusement qu'il existe un lien entre l'affaiblissement de la pensée et l'aggravation de la crise. Il nous faut écouter les forces de l'esprit et de la création. Il nous faut saluer et aider ceux qui, dans leur tête, ont la détermination forte d'affirmer que nous sortirons de cette situation. En accordant, en France, une priorité absolue à la recherche et à la culture, nous n'avons pas d'autre idée que celle-là, car une société qui ne crée pas, qui ne fait pas appel aux ressources de la volonté et de l'intelligence, est une société qui meurt.

148. C'est cette conviction qui guide également la volonté de mon pays de contribuer à promouvoir les droits individuels et collectifs de l'homme. Elle est, en ceci, fidèle à sa vocation et à son histoire. Cela signifie tout d'abord que si nous avons le souci de respecter, dans les rapports internationaux, le principe de souveraineté des Etats et la règle de non-ingérence dans les affaires intérieures, nous ne pouvons oublier que la Charte des Nations Unies confère aux droits de l'homme un caractère universel.

149. La Charte doit demeurer l'espoir des opprimés. Elle reconnaît le droit — sinon le devoir — de la communauté internationale organisée de s'inquiéter de la façon dont chaque Etat s'acquitte de ses obligations envers les siens. Dans cet esprit, la France vient de reconnaître, au plan régional, le droit de recours individuel prévu par la Convention européenne des droits de l'homme. De même, nous venons de reconnaître celui établi par l'article 14 de la Convention internationale sur l'élimination de toutes les formes de discrimination raciale [*résolution 2106 A (XX)*].

150. Mais nous estimons que, dans ce domaine, la coopération avec les Etats concernés doit être encouragée. Elle seule légitime à nos yeux les limites que le caractère universel des droits de l'homme apporte au principe de non-ingérence.

151. De même, cette indispensable coopération peut seule garantir aux Etats concernés que la supervision internationale, acte pacifique et humanitaire, ne sera jamais conçue comme un acte inamical. Le plein épanouissement de tous les droits de l'homme suppose que soit réalisé un équilibre économique qui dépend lui-même d'une certaine conception du développement. C'est dans cet esprit qu'au sein des Nations Unies la France participe activement à l'élaboration d'un projet de déclaration sur le droit au développement.

152. Nous nous félicitons enfin de l'essor de la supervision régionale. L'Europe, avec la Commission et la Cour de Strasbourg, n'a plus l'exclusivité de la protection régionale des droits de l'homme ainsi qu'en témoigne le rôle grandissant que la Commission interaméricaine des droits de l'homme joue dans le continent américain. De même doivent être soulignés les progrès accomplis en Afrique avec la proclamation de la Charte africaine des droits de l'homme et des peuples.

153. Cette évolution permet en outre que se développe une protection globale du droit à l'autodétermination par la prise en considération des situations internes, tout en tenant compte des particularismes juridiques propres à chaque région.

154. Nous le soulignons avec force : la liberté pour un peuple — fût-il devenu indépendant — de décider de son avenir interne avec la participation de tous, est essentielle pour la sauvegarde des droits de l'homme dans le monde.

155. Les Nations Unies ne sont pas seulement le lieu de rencontre privilégié dont l'Assemblée est le symbole vivant. Elles sont aussi un formidable instrument qui s'est considérablement enrichi depuis sa fondation. La création d'un nombre impressionnant d'institutions spécialisées permet désormais d'œuvrer dans tous les domaines à la réalisation des objectifs inscrits dans le préambule de la Charte.

156. Encore convient-il de rendre à ces instruments leur efficacité. C'est là question d'imagination et de volonté. Je tiens à remercier à ce propos le Secrétaire général pour le remarquable rapport qu'il nous a présenté. Rompant avec une tradition bien établie, vous avez, Monsieur le Secrétaire général, volontairement centré votre propos sur la capacité de l'Organisation à maintenir la paix, à renforcer un système de sécurité collective dont nous ne pouvons que constater, hélas, la faillite. Vous faites, à cet égard, des suggestions concrètes. Nous y souscrivons largement. Vos propositions correspondent en effet aux préoccupations constantes de la France.

157. Nous approuvons votre souci de rendre à l'Organisation, et singulièrement au Conseil de sécurité, son rôle de forum de négociations. Nous sommes favorables, comme vous le recommandez, à une révision de ses pratiques et de ses procédures. Nous avons comme vous le souci de le voir agir plus rapidement et plus efficacement. Dans ce but, nous sommes disposés à contribuer au renforcement nécessaire des opérations de maintien de la paix. La France le démontre d'ailleurs, aujourd'hui même, au Liban.

158. L'impératif de solidarité appelle également une consolidation massive du système financier interna-

tional par une augmentation très importante de la taille et des moyens du Fonds monétaire international de manière à lui permettre d'assumer son rôle de soutien aux pays en proie aux difficultés financières et aussi de retrouver son rôle fondamental de surveillance des politiques monétaires et des taux de change. Impératif de solidarité pour consolider le système financier international par une intervention systématique de la Banque des règlements internationaux dans la solution des crises financières; par une mise en œuvre rapide, dans le cadre de la CNUCED, du Fonds commun des produits de base, accompagnée d'une relance des efforts visant à constituer des accords de produits dotés de moyens efficaces pour stabiliser les cours; par la création d'une filiale énergie de la Banque mondiale ou de tout autre système comparable, afin de disposer d'un instrument adapté à l'importance des investissements énergétiques que doivent réaliser les pays en développement au cours de la prochaine décennie.

159. Sur tous ces sujets, nous devons progresser dans les diverses enceintes où ils se discutent. Il est impératif de saisir chaque occasion de dialogue et de rencontre afin de rendre aux institutions multilatérales existant dans le domaine économique comme dans le domaine politique leur signification et leur pleine utilité.

160. Il est impératif de faire progresser l'esprit de coopération internationale qui est seul susceptible de nous permettre de retrouver, tous ensemble, le chemin du développement, de la prospérité et, en définitive, de la paix. Ce renforcement des institutions internationales implique l'élaboration d'un droit nouveau et plus équilibré. L'œuvre de codification accomplie depuis plus de 30 ans est certes considérable. Mais nous devons prendre en compte les mutations que connaît la communauté internationale organisée. Nous devons donc forger de nouveaux instruments.

161. Il est un domaine précis qui illustre cette volonté : le droit de la mer. En avril dernier, la quasi-totalité des Membres de l'Organisation a adopté une convention. La France, en dépit des réserves qu'elle pouvait avoir sur certaines de ses dispositions, a voté en faveur de ce texte. Nous avons considéré, d'une part, qu'il était en lui-même une illustration du dialogue Nord-Sud pour lequel nous plaidons, et qu'il constituait, d'autre part, un pas considérable vers l'amélioration du système mondial. C'est pourquoi je souhaite ardemment que les insuffisances de ce texte et ses imperfections soient corrigées, ce qui permettra une adhésion plus large à la Convention. Je vous annonce toutefois aujourd'hui, et je le fais symboliquement du haut de cette tribune, que la France signera la Convention des Nations Unies sur le droit de la mer³, car la France ne se borne pas à venir dans cette enceinte proposer des solutions. Elle entend prêcher l'exemple et joindre les actes aux mots.

162. Je suis également en mesure de porter à la connaissance de l'Assemblée générale que la France a décidé de souscrire aux principes contenus dans la Déclaration sur la protection de toutes les personnes contre la torture et autres peines ou traitements cruels, inhumains ou dégradants [résolution 3452 (XXX)]. J'en ferai aujourd'hui même la notification officielle

au Secrétaire général, au nom du Gouvernement français.

163. J'ajoute enfin que la France va reconnaître le droit pour un Etat ou une personne d'exercer devant le Comité des droits de l'homme les recours prévus par l'article 41 et le Protocole du Pacte international relatif aux droits civils et politiques [résolution 2200 (XXI), annexe].

164. Avant de m'adresser à vous, j'ai relu les propos tenus le 30 juin 1936 devant la Société des Nations par Léon Blum. Beaucoup de ses arguments n'ont pas vieilli et la France entend toujours déclarer hautement et attester par ses actes sa fidélité à la loi internationale. Car l'histoire n'est pas faite seulement des conflits des hommes. Elle est façonnée aussi par leurs rêves et leur utopie. Et quel plus bel idéal que celui que nous symbolisons ici, celui d'une société internationale capable de respecter une discipline librement consentie. Nous sommes l'image d'un monde possible, et cette image peut rendre l'espoir à des millions d'hommes sur la planète. Car notre rôle n'est pas changé. Il est toujours de mettre un terme à ce que Victor Hugo appelait "la grande insomnie du monde". Et Léon Blum ajoutait : "Les hommes veulent retrouver le sommeil. Ils veulent poser sur l'oreiller une tête tranquille après leur dure journée de travail. Ils mettent leur espoir en vous".

165. Oui, l'Organisation doit redevenir synonyme d'espoir. Nous le pouvons si nous le voulons.

166. Le PRÉSIDENT (*interprétation de l'anglais*) : Au nom de l'Assemblée générale, je remercie le Premier Ministre de la République française de l'importante allocution qu'il vient de prononcer.

167. M. AL-SABAH (Koweït) [*interprétation de l'arabe*] : Monsieur le Président, nous éprouvons un grand plaisir à vous voir diriger du haut de cette tribune les travaux de la trente-septième session, dont l'ordre du jour comprend les questions les plus importantes qui ont trait directement à la sécurité, la paix, la stabilité et l'avenir de l'humanité. Nous sommes certains que votre expérience, jointe à vos vastes connaissances et au rôle actif que votre pays ami joue dans les relations internationales nous aideront et vous aideront également à réaliser les espérances que suscite cette session. Au nom de l'Emir, du Gouvernement et du peuple du Koweït, je vous prie d'accepter nos félicitations et l'expression de notre satisfaction pour votre élection.

168. Nous avons eu le bonheur de voir la trente-sixième session présidée par un collègue, qui comme à vous nous est cher, M. Ismat Kittani, et le rôle éminent qu'il a joué à cette occasion a été largement reconnu et mérite notre reconnaissance.

169. Etant donné que je prends la parole à l'Assemblée générale pour la première fois depuis que le Secrétaire général, M. Javier Pérez de Cuéllar a pris ses fonctions, je saisis cette occasion pour lui renouveler nos chaleureuses félicitations pour son accession à ces hautes fonctions et lui souhaiter bonne chance et plein succès dans ses travaux.

170. Je ne voudrais pas non plus laisser passer cette occasion sans exprimer à M. Kurt Waldheim, ancien secrétaire général, nos remerciements et notre reconnaissance pour les efforts constructifs et honnêtes

qu'il a déployés pour contribuer pendant son mandat à l'instauration de la paix et de la stabilité. A lui aussi nous adressons nos meilleurs vœux.

171. La situation mondiale traverse une nouvelle période empreinte de complications et de confusion, qui ont entaché les valeurs sublimes que l'humanité chérit, comme celles qu'incarnent la souveraineté, l'indépendance, la justice, la non-ingérence dans les affaires intérieures, la coexistence pacifique entre les nations et l'élimination des souffrances et des maux inhérents à la politique de bloc et aux rivalités à des fins égoïstes.

172. La rivalité politique entre les camps opposés a remplacé le dialogue et le rapprochement par l'affrontement et l'aliénation, effaçant ce qui restait de la politique de détente, politique qui avait eu des effets favorables sur les relations internationales.

173. Les complications accrues dans les relations internationales et les conflits d'intérêts ont de plus en plus entraîné les petites nations vers les sphères d'intérêts des grandes puissances, au point de compromettre même l'unité, la solidarité et l'efficacité des organisations régionales qui jusqu'ici jouaient un rôle important en faveur de la sécurité et de la prospérité de leurs pays et de leurs peuples.

174. La confusion engendrée par l'ambiguïté de la situation internationale a eu un effet évident sur la capacité et l'efficacité des Nations Unies et de leurs divers organes, particulièrement du Conseil de sécurité. Dans son rapport sur l'activité de l'Organisation, le Secrétaire général a fait preuve d'honnêteté et a souligné très justement un fait qu'il n'est plus possible de nier quand il a parlé franchement de la vulnérabilité de l'efficacité et de la crédibilité des Nations Unies en tant qu'instrument conçu pour assurer la paix et prévenir la guerre. Nous comprenons bien que les Nations Unies, malheureusement, n'ont pas été en mesure, sauf en de rares occasions, d'agir efficacement pour instaurer la paix dans le monde. Nous constatons au contraire que l'Organisation est devenue un lieu dont les puissances rivales se servent pour sauvegarder leurs propres intérêts par tous les moyens possibles, à telle enseigne que le Conseil de sécurité a été incapable d'assumer sa responsabilité primordiale, non pas parce qu'il s'est tenu à l'écart des événements ou a hésité à déployer ses efforts, mais en raison de l'abus par certains de ses membres de leur droit de veto. Ces membres, auxquels incombe une responsabilité particulière dans le maintien de la paix et de la sécurité internationales ont en outre usé de leur pouvoir au Conseil pour empêcher la communauté internationale de prendre des mesures collectives dès lors que celles-ci avaient des incidences sur une partie quelconque de leur sphère d'influence.

175. Il y a maintenant un écart très large et très profond entre l'engagement de défendre les principes et les dispositions de la Charte et le comportement réel des nations dans leurs relations internationales. Le recours à la force des armes et à la suprématie militaire pour régler les problèmes, au lieu de s'en remettre à la vérité, à la justice et aux valeurs internationales, a détruit le prestige des Nations Unies qui, naguère, représentaient les espoirs de l'humanité qui aspirait à une société où règnent la sécurité, la prospérité, la justice et la fraternité.

176. L'Etat du Koweït estime que cette situation dangereuse nous fait un devoir d'examiner de toute urgence les mesures sérieuses que pourraient prendre tous les membres de la communauté internationale en vue de renouveler leur engagement de défendre les principes de l'Organisation.

177. Depuis le début de cette année, l'Assemblée générale a dû convoquer plusieurs sessions extraordinaires pour examiner l'évolution dangereuse de la situation pour ce qui concerne la question de Palestine et la situation au Moyen-Orient. Le Conseil de sécurité s'est également réuni plusieurs fois au cours de la même période pour la même raison. Ces deux organes ont adopté des résolutions conformément aux dispositions de la Charte, sur l'agression flagrante perpétrée par Israël contre l'Etat Membre indépendant et souverain du Liban et contre les Palestiniens déplacés, dont l'expropriation et la privation des droits légitimes ainsi que la dispersion et les souffrances qui lui sont infligées depuis plus de 35 ans, ont été causées essentiellement par la création d'Israël.

178. Comme le disent les moyens d'information occidentaux, jamais le monde n'a été le témoin d'actes aussi brutaux et aussi inhumains que ceux qu'a commis Israël au Liban — toute une collection d'actes inhumains qui ne distinguent pas entre hommes, femmes et enfants, et une destruction totale de tout ce qui est sur son chemin sous un prétexte que nous savons tous être faux, celui des garanties de sécurité.

179. Nous nous demandons ce que serait le sort du monde si toutes les nations essayaient de résoudre leurs problèmes de sécurité de cette manière.

180. L'horrible massacre qui a consterné tous les hommes de bonne volonté dans le monde a confirmé une fois de plus l'ampleur du fanatisme aveugle et de la haine raciste des sionistes du régime israélien contre les innocents sans défense qui se trouvent dans les camps palestiniens, abandonnés par les combattants palestiniens qui ont quitté la partie ouest de Beyrouth sous les garanties des Etats-Unis d'Amérique, ce qui fait que ce pays assume sans doute une responsabilité aussi bien morale que juridique pour ce qui s'est passé là-bas.

181. La communauté internationale a donc le devoir de ne pas se contenter d'une condamnation ou de quelques larmes, parce que les forces du mal sont indifférentes aux principes moraux ou aux sentiments humains. Celles-ci doivent donc être réprimées par des moyens qui ne sont pas hors de portée de la communauté internationale. Comme d'habitude, Israël ne respecte aucun accord, aucun engagement, aucune charte. Son comportement n'est régi par aucune valeur ou aucun principe. Cela ressort particulièrement du mépris qu'il affiche à l'égard des résolutions des Nations Unies, ce qui nous amène à demander aux Etats Membres, après tout ce qui s'est passé, de suspendre Israël des Nations Unies, à titre de première mesure ainsi que d'élément de dissuasion, pour le contraindre à accepter la volonté internationale.

182. La terre arabe qui a apporté les messages divins et les principes de paix, de justice et de fraternité aux peuples du monde, est aujourd'hui victime de l'arrogance du pouvoir sioniste, avec toutes ses machines américaines de destruction, cette arrogance qui a contribué à faire exploser les sentiments réprimés du

peuple palestinien et des autres peuples de la région d'une manière qui risque d'ajouter un nouvel élément au conflit actuel du pouvoir des armes, à savoir la naissance d'une colère amère et d'une haine mutuelle.

183. Tout en attirant l'attention de la communauté internationale sur cet abîme dangereux vers lequel se précipite notre région et qui nous remet en mémoire les conflits catastrophiques des sombres époques, nous lui lançons un appel pour qu'elle résiste fermement à ce danger imminent. Si l'on peut désarmer la main d'un homme, il est difficile d'effacer la haine de son cœur.

M. Kafando (Haute-Volta), vice-président, prend la présidence.

184. Après ce qui s'est passé au Liban, le Koweït est convaincu que l'indépendance, la sécurité, l'intégrité territoriale et la sécurité du peuple frère du Liban ne peuvent être mises en question. Nous estimons qu'il est impératif de prendre les mesures nécessaires pour contraindre Israël à se conformer aux résolutions 508 (1982) et 509 (1982) du Conseil de sécurité, qui demandent le retrait immédiat et inconditionnel d'Israël du territoire libanais.

185. Le peuple palestinien, sous la direction de l'OLP, est sorti de cette dernière épreuve beaucoup plus fort et plus uni et cohésif qu'auparavant. L'OLP a montré, par ses pratiques politiques et militaires sur le champ de bataille et en matière de négociation, qu'elle était le porte-parole légitime du peuple palestinien; elle a également prouvé qu'elle avait un sens profond de la responsabilité internationale et qu'elle entendait jouer son rôle d'agent de maintien de la paix et de la sécurité au Moyen-Orient.

186. Devant l'engrenage des violations israéliennes que représentent l'annexion de Jérusalem et des hauteurs syriennes du Golan, le raid sur les installations nucléaires iraqiennes et l'invasion barbare du Liban, il paraît évident qu'Israël a pour objectif, et il ne s'en cache même pas, de créer le grand Israël, et il est évident que sa stratégie est tout aussi claire et consiste à se retrancher derrière le vague prétexte de la sécurité, en vue de réaliser ses desseins expansionnistes.

187. Dans leurs efforts constants pour parvenir à une solution pacifique, juste et honorable de la question palestinienne, les pays arabes ont montré, une fois de plus, lors de la douzième Conférence arabe au sommet, à Fez, la faculté des nations arabes de s'adapter aux situations en adoptant une série de principes généraux, devant servir de base acceptée par tous pour une solution pacifique et durable du problème palestinien et capable de sauvegarder les droits légitimes du peuple palestinien. Certains éléments de cette proposition de règlement s'inspirent du sens que les pays arabes ont de la responsabilité internationale et historique et des principes des chartes internationales, ainsi que des résolutions des Nations Unies, en particulier l'inadmissibilité de l'acquisition de territoires par la force, le droit des peuples à disposer d'eux-mêmes, droit qui doit être exercé intégralement et sans interprétation étroite ou tendancieuse, le règlement pacifique des différends et la responsabilité du Conseil de sécurité de maintenir la paix et la sécurité internationales.

188. L'unanimité qu'ont montrée les chefs d'Etats arabes en adoptant les principes de la Conférence de Fez, offre à la communauté internationale une rare occasion de progresser dans la voie d'une ère nouvelle fondée sur cette initiative, considérée à juste titre comme un tournant important salué par tous, et exprimant le désir ferme et sincère des pays arabes de mettre un terme au conflit et de préserver la paix dans la région.

189. Nous n'avons pas été surpris de voir Israëli rejeter les principes arabes. Ce fait même reflète la stratégie d'Israël au Moyen-Orient. Cette stratégie est fondée sur la consolidation du *statu quo* et l'imposition de nouveaux faits accomplis à la communauté internationale.

190. A notre avis, la communauté internationale doit considérer les principes arabes comme la plus grande possibilité jusqu'alors offerte de régler la crise du Moyen-Orient et de trouver une solution à la question palestinienne sur des bases réalistes et concrètes.

191. Le Koweït pense que les Etats-Unis, en particulier, devraient examiner sérieusement l'initiative arabe afin de mieux comprendre sa signification, et réagir de manière positive pour établir la vérité, la sécurité et la justice dans une région où les sombres nuages de l'injustice et de l'agression ne semblent pas se dissiper. D'autre part, les pays européens qui cherchent depuis longtemps à participer à toute tentative constructive de régler cette question épineuse, devraient aussi réfléchir sérieusement à ces principes pour que le rêve de la paix au Moyen-Orient ne soit pas détruit par la politique trompeuse et sournoise pratiquée par Israël. Nous pouvons conserver cette lueur d'espoir et la renforcer pour qu'elle devienne un rempart imprenable protégeant les droits des justes et préservant la paix.

192. Je voudrais maintenant en revenir à ce que je disais à la 18^e séance de la trente-sixième session, à propos de la création d'un Conseil de coopération entre les pays arabes du Golfe. C'est désormais une réalité, et cet instrument adéquat permet de développer les relations et la coopération entre les Etats membres et d'assurer entre leurs peuples la coordination et l'intégration ainsi que la cohésion dans tous les domaines, ce qui sert leurs intérêts mutuels et renforce leur capacité à maintenir la paix et la sécurité dans cette région vitale du monde. Ce conseil de la coopération souligne également un facteur important, à savoir que la sécurité et la stabilité dans la région du Golfe arabe sont la responsabilité de ses nations qui rejettent toute ingérence extérieure, quel qu'en soit le prétexte et que les Etats membres du Conseil sont les seuls à pouvoir défendre leur sécurité et maintenir leur indépendance. Le Conseil s'est également illustré dans le domaine des relations arabes comme un élément de l'unité et de la solidarité arabes.

193. Le Koweït suit avec une vive inquiétude la guerre persistante entre deux voisins musulmans : l'Iraq et l'Iran. Cette guerre épuise depuis plus de deux ans les ressources humaines et économiques pourtant considérables de ces pays, et expose plus que jamais les pays de la région à l'intervention des puissances étrangères qui cherchent à imposer leur

hégémonie et leur influence, et à s'ingérer dans les affaires internes de la région.

194. Le Koweït félicite l'Etat frère de l'Iraq de ses initiatives positives relatives au retrait de ses forces sur les frontières internationales, et à la cessation des opérations militaires. Il y voit une contribution sincère et honorable de la part de l'Iraq pour faire cesser rapidement la guerre. Nous persistons à espérer que le pays musulman voisin qu'est l'Iran suivra bientôt l'exemple de l'Iraq.

195. Le Koweït est sensible à tous les efforts honnêtes déployés par toutes les parties intéressées pour trouver un règlement juste et honorable au différend, règlement visant à défendre et protéger les droits et la dignité des deux parties. Mais, bien que tous les efforts déployés à ce jour n'aient malheureusement pas abouti, nous persistons à croire qu'ils doivent se poursuivre, je dirais même qu'ils doivent redoubler. Nous espérons aussi que le maintien de la paix et de la sécurité dans la région représente le problème essentiel qui devrait supplanter tous les autres. Nous sommes certains que la cessation immédiate des combats suffirait à créer une atmosphère favorable à la solution de tous les problèmes, conformément, avant tout, à l'esprit et à l'idéal de la fraternité islamique et au droit international.

196. La situation dans notre continent asiatique regorge toujours de crises explosives qui menacent notre paix et notre sécurité. Des troupes étrangères se trouvent toujours sur le sol afghan, en dépit de tous les efforts déployés par les Nations Unies pour trouver une solution juste et pacifique à la crise, conformément aux diverses résolutions de l'Assemblée. Nous apprécions que les parties au différend aient assisté à la réunion qui s'est tenue récemment à Genève sous l'égide des Nations Unies, mais nous demandons que plus d'efforts soient déployés dans la poursuite de ces réunions afin de parvenir à un règlement sauvegardant le droit du peuple afghan à l'autodétermination et à l'établissement d'un système politique qui lui convienne, sans intervention extérieure. Nous affirmons également le droit des réfugiés afghans à rentrer dans leur patrie. Le Koweït est convaincu que cela ne pourra se faire que si les troupes étrangères se retirent de l'Afghanistan et que si le principe de non-intervention dans ses affaires intérieures est respecté.

197. Nous regrettons l'échec des efforts déployés pour convoquer une conférence internationale afin de discuter la Déclaration faisant de l'océan Indien une zone de paix [résolution 2832 (XXVI)]. Le Koweït souligne depuis quelque temps déjà la nécessité de convoquer cette conférence, car il est convaincu que la paix et la sécurité dans l'océan Indien, de même que la suppression des bases étrangères dans cette région, sont essentielles et étroitement liées à la paix et à la sécurité internationales. Le Koweït réitère, également sa demande de faire du Moyen-Orient une zone dénucléarisée afin que les pays de la région puissent s'attacher à régler leurs problèmes de développement et à mettre en œuvre leurs programmes de développement économique.

198. A l'instar du Moyen-Orient, le continent africain est toujours en proie à des luttes et à des conflits qui menacent sa stabilité politique et compromettent ses progrès économiques. Si le Moyen-Orient est

victime du régime sioniste agressif et raciste, le continent africain, lui, est affligé d'un régime raciste analogue imposé aux peuples d'Afrique du Sud et de Namibie malgré tous les efforts internationaux qui sont faits pour trouver une solution juste et honorable à leurs problèmes.

199. Le Koweït tient à proclamer encore une fois son soutien à la juste lutte du peuple namibien et sa solidarité avec la majorité noire d'Afrique du Sud dans sa lutte acharnée contre les politiques de discrimination et d'*apartheid* pratiquées par la minorité blanche dans ce pays. Nous saluons et soutenons les Etats de front ainsi que la SWAPO qui s'emploient avec persévérance à trouver un règlement pacifique au problème namibien. Nous condamnons également les tentatives tortueuses que déploie le régime raciste en Afrique du Sud pour faire échec à un règlement pacifique de ce problème ainsi que les méthodes qu'il emploie pour compromettre ce règlement. Nous voudrions adresser encore une fois un appel aux nations occidentales pour qu'elles exercent toutes les pressions possibles sur l'Afrique du Sud afin de la contraindre à réagir de manière positive aux efforts internationaux déployés pour réaliser un règlement juste et global de la situation en Afrique australe.

200. Par ailleurs, le Koweït suit la situation en Erythrée et espère que l'on trouvera une solution juste qui garantisse la protection des aspirations nationales du peuple d'Erythrée.

201. Dans quelques mois, la septième Conférence des chefs d'Etat ou de gouvernement des pays non alignés se réunira dans la capitale de l'Inde. Le mouvement des pays non alignés éprouve encore de considérables difficultés 20 ans après sa création; il est donc important que ses membres adhèrent de plus près à ses principes et à son idéologie. En renonçant à accueillir la septième conférence au sommet, le pays frère qu'est l'Iraq a montré qu'il entendait maintenir l'unité et l'efficacité du mouvement. Nous estimons que les Etats membres du mouvement doivent prendre garde d'être entraînés dans le conflit entre les grandes puissances qui cherchent à attirer ces Etats dans un camp ou dans l'autre. Le Koweït attache aussi une importance particulière à cette prochaine conférence qui se tiendra en Inde et espère que ses résultats traduiront les aspirations du tiers monde.

202. Nous ne pouvons méconnaître la déception qu'a ressentie la communauté internationale devant l'échec de la deuxième session extraordinaire consacrée au désarmement. La mise au point d'armes de destruction toujours nouvelles, la poursuite des essais nucléaires et l'accumulation constante d'énormes quantités d'armes révèlent l'absence de volonté politique des puissances qui les fabriquent pour créer un climat propice au désarmement.

203. Le Koweït estime que les difficultés économiques qui se posent au monde contemporain sont dues pour la plupart aux dépenses considérables qu'entraîne la course aux armements. Nous demandons donc aux Nations Unies de ne pas se laisser abattre par l'échec temporaire de la deuxième session extraordinaire et de continuer à s'efforcer de réaliser les aspirations et les rêves de l'humanité.

204. Grâce à la longue expérience qu'il a acquise en participant aux activités de développement de pays

du tiers monde, le Koweït sait que la réalisation du développement dans les pays en développement est avant tout la responsabilité de ceux-ci. Cette responsabilité, cependant, ne libère pas les pays avancés de leurs engagements vis-à-vis des pays en développement et il faut donc trouver une formule qui permette de coordonner, de suivre et de mettre en œuvre la coopération économique entre les nations en développement elles-mêmes, d'une part, et entre celles-ci et les nations développées, d'autre part. Si le Koweït est sensible aux efforts déployés l'année dernière pour ouvrir les négociations globales destinées à réaliser la coopération économique, il est navré en revanche de constater tous les obstacles dressés sur la voie de ces négociations par les pays développés qui continuent de voir cette question vitale sous l'angle de leurs intérêts individuels.

205. La troisième Conférence des Nations Unies sur le droit de la mer a marqué un progrès spécifique important en adoptant le projet de convention dont elle débattait depuis plus de 10 ans. Le Koweït, conscient de sa responsabilité internationale, demande à toutes les nations qui n'ont pas encore approuvé cette convention de s'associer au reste de la communauté internationale dans leur conception commune de l'organisation et de l'utilisation de tous les aspects essentiels de cette convention pour servir, au mieux, les intérêts et la prospérité de toute l'humanité. Le Koweït espère que la Convention sera ratifiée le plus vite possible.

206. La délégation du Koweït, tout en partageant la préoccupation de la communauté internationale face à la situation internationale actuelle dans les domaines politique et économique, estime qu'il est impératif de poursuivre le dialogue et d'intensifier les contacts bilatéraux et multilatéraux entre toutes les nations. Ce souci de la paix et de la sécurité internationales, exprimé par tous les Etats Membres, nous permet d'espérer qu'avec des intentions sincères et des objectifs précis, il sera possible de réaliser nos espoirs de coopération entre les peuples du monde pour maintenir la paix et d'éviter le fléau des guerres et des conflits. Le progrès et la prospérité s'en trouveront ainsi favorisés et plus conséquents.

207. M. KUSUMAATMADJA (Indonésie) [*interprétation de l'anglais*] : Permettez-moi, tout d'abord, au nom de la délégation indonésienne et en mon nom propre, de transmettre nos sincères félicitations à M. Hollai pour son élection à la présidence de la trente-septième session de l'Assemblée générale. La grande expérience et la compétence dont il a fait preuve dans le domaine de la diplomatie multilatérale nous donnent l'assurance que, sous son autorité, des progrès importants seront réalisés au cours de cette session cruciale.

208. Avec une session ordinaire et quelque quatre sessions extraordinaires ou extraordinaires d'urgence, l'année passée a été une année très difficile pour le Président sortant, M. Ismat Kittani. Il a assumé ses nombreuses responsabilités avec beaucoup de compétence et de patience et il a contribué d'une façon substantielle à ce qui a été accompli dans des circonstances difficiles. Nous lui transmettons notre profonde reconnaissance pour sa direction avisée.

209. Au cours de l'année écoulée, la cause de la paix et de la sécurité internationales a malheureusement souffert de nouveaux graves revers. En outre, l'économie mondiale continue de se détériorer et la coopération économique globale se trouve dans une impasse alors que les Nations Unies elles-mêmes ont été ignorées à plusieurs reprises. Le recours à la force pour régler les différends, malgré les dispositions de la Charte, a continué et s'est même accru. La détente, qui a toujours été fragile et trop limitée quant à son ampleur et à sa portée, se trouve maintenant très ébranlée et chaque conflit local pose maintenant, plus que jamais, une plus grande menace à la paix mondiale. En Asie du Sud-Ouest, en Asie du Sud-Est, au Moyen-Orient, en Afrique, en Amérique centrale et en Amérique du Sud et dans d'autres régions, les populations continuent de souffrir des conséquences de la violence et du conflit. Cependant, malgré les dommages causés et les souffrances infligées tant au vainqueur qu'au vaincu dans une guerre quelle qu'elle soit, les Etats continuent à se préparer à un affrontement militaire.

210. Des conflits locaux et régionaux sont devenus de plus en plus insolubles du fait de la tendance très marquée manifestée par les grandes puissances à considérer ces conflits du point de vue de leurs rivalités et de lier les solutions éventuelles à leur plus large stratégie de modération mutuelle. En conséquence, les puissances de moindre importance et les pays du tiers monde risquent encore davantage d'être entraînés dans la polarisation Est-Ouest.

211. Il est évident que, dans un monde de plus en plus menacé par le danger et l'insécurité, le système international actuel s'est révélé incapable de traiter de manière efficace cette multitude de problèmes. En fait, la communauté internationale a reconnu cela depuis longtemps en demandant la restructuration du système actuel et l'instauration d'un nouvel ordre international. Cependant, malgré les nouvelles réalités politiques du monde et le consensus croissant en faveur du changement, le système actuel est toujours en vigueur au détriment des Etats nouvellement indépendants. Ce n'est qu'en reconnaissant les intérêts des pays en voie de développement et leurs grandes possibilités de contribuer à un monde plus pacifique et plus prospère qui jouirait d'une indépendance véritable que nous pourrions commencer à traiter les problèmes qui se posent à nous.

212. Nous sommes profondément convaincus que tant que les grandes puissances continueront à chercher à renforcer leur sécurité au mépris des intérêts des puissances plus petites, la sécurité collective universelle prévue dans la Charte continuera à nous échapper. L'un des traits essentiels du nouveau système international doit être une plus grande égalité et une voix plus forte dans le processus de décision sur les questions vitales pour tous les membres de la communauté internationale.

213. Les nombreuses crises qui touchent notre monde d'aujourd'hui et la perception d'une paralysie croissante des Nations Unies dans sa recherche de solutions efficaces à ces crises n'a fait qu'approfondir la crise d'autorité que traverse l'Organisation depuis bien longtemps.

214. A cet égard, je voudrais exprimer la reconnaissance de ma délégation pour le rapport clair et lucide du Secrétaire général qui souligne la réduction alarmante de l'influence de l'Organisation sur les questions de paix et de progrès mondiaux. Mon gouvernement partage sa préoccupation pour ce qu'il a appelé, à juste titre, la crise dans l'approche multilatérale de l'examen des nombreux problèmes dont nous sommes saisis. Ce n'est que grâce à un engagement renouvelé et à un dévouement à l'approche multilatérale par l'intermédiaire des Nations Unies, grâce au dialogue et à la négociation, que nous pourrions inverser la tendance dangereuse vers le désordre mondial, la polarisation et la recrudescence de la politique abjecte de la force.

215. Il est impératif de rétablir la capacité des Nations Unies d'assumer sa mission telle qu'elle est définie dans la Charte, et notre première tâche doit être d'assurer un renforcement du rôle du Conseil de sécurité dans le règlement des conflits. Un élément essentiel pour un rôle renforcé, à notre avis, devrait être la création d'un mécanisme pratique pour régler des différends et pour étouffer les crises avant qu'elles ne dégénèrent en guerres. Pour que cela et pour que d'autres améliorations des procédures du Conseil de sécurité soient possibles, il faut qu'il y ait tout d'abord un réajustement de la nature et de la portée de l'engagement des Etats Membres, en particulier des Etats membres du Conseil de sécurité, d'assumer des responsabilités globales plus vastes inhérentes à notre adhésion commune à la Charte.

216. Dans son rapport, le Secrétaire général est allé au-delà d'une simple analyse des difficultés qui se posaient à l'Organisation et il a suggéré un certain nombre de moyens pertinents permettant aux gouvernements des Etats Membres d'apporter leur aide, en élaborant un système plus viable de sécurité collective, en renforçant les opérations de maintien de la paix des Nations Unies et en renforçant la valeur et l'utilité des organes des Nations Unies en tant qu'instances de négociations. Il est donc juste qu'à ce stade critique de la vie de l'Organisation, nous, Etats Membres, dépassions le stade des éloges et d'un appui de pure forme et répondions à l'initiative du Secrétaire général en contribuant de manière active et concrète à l'élaboration et à la réalisation rapide des réformes exigées. En ce qui concerne l'Indonésie, nous sommes prêts à accorder notre pleine collaboration à cette fin.

217. On ne peut pas dire que l'année passée ait été témoin de progrès marquants quant à la solution des principaux problèmes. En fait, le manque de progrès est très décevant et contraste fortement avec l'urgence évidente de ces problèmes.

218. Parmi les questions centrales qui se posent à la communauté internationale, en particulier dans ma propre région, l'Asie du Sud-Est, il y a le sort du Kampuchea.

219. La situation au Kampuchea n'a pas changé et continue à nous préoccuper tous. En fait, aucun progrès n'a pu être obtenu dans la recherche d'une solution politique au problème. Les troupes étrangères sont toujours au Kampuchea en dépit des appels répétés de la communauté internationale pour leur retrait total. Une élection supervisée par les Nations Unies

pour permettre à la population du Kampuchea de décider de son propre avenir, n'a pas eu lieu. Les efforts des Nations Unies et de la Conférence internationale sur le Kampuchea pour trouver une solution politique n'ont pas encore donné de résultats positifs.

220. Toutefois, malgré ce manque de progrès, les forces nationales du Kampuchea ont constitué le gouvernement de coalition du Kampuchea démocratique, sous la direction de Samdech Norodom Sihanouk, ce qui est une expression claire de la volonté et de la détermination du peuple du Kampuchea de retrouver sa souveraineté, son indépendance et son intégrité territoriale. Il est important de remarquer que le gouvernement de coalition s'est engagé à travailler pour la mise en œuvre de toutes les décisions des Nations Unies et de la Conférence internationale sur le Kampuchea. Mon gouvernement est sincèrement convaincu qu'il serait de l'intérêt de toutes les parties de chercher une solution politique pacifique et négociée au problème du Kampuchea et que les Nations Unies et la Conférence internationale sur le Kampuchea seraient les meilleures instances pour stimuler la mise en œuvre de cette solution politique.

221. Les pays de l'Association des nations de l'Asie du Sud-Est [ANASE] se sont engagés à trouver une solution politique juste au conflit. Lorsque la question du Kampuchea sera résolue, nous sommes convaincus que le soupçon et la méfiance n'existeront plus dans la région et que l'on pourra reprendre un dialogue utile et des relations de coopération entre les Etats de la région. Nous pourrions alors nous tourner avec une plus grande confiance vers la création d'une zone de paix, de liberté et de neutralité en Asie du Sud-Est, ce qui nous permettrait de répondre aux espoirs et aux aspirations de tous les peuples de la région à la stabilité, au progrès et à la prospérité.

222. La crise en Afghanistan a également affecté le processus de détente. En fait, elle a exacerbé la tension et l'anxiété dans le monde et entravé la solution d'un certain nombre de problèmes qui préoccupent la communauté internationale. Dans le sens des efforts des Nations Unies, le mouvement des non-alignés et l'Organisation de la Conférence islamique ont réaffirmé le besoin urgent de trouver une solution politique globale au problème sur la base du retrait des troupes étrangères et du respect de l'indépendance, de la souveraineté, de l'intégrité territoriale et du statut de non-alignement de l'Afghanistan. Le Secrétaire général a également pris des mesures constructives pour trouver une solution à ce problème. Nous pensons que toute solution de ce genre devrait assurer au peuple afghan la possibilité de décider de son propre avenir, sans aucune ingérence ou intervention étrangère.

223. Depuis le mois de juin dernier, le monde a été témoin avec colère et consternation de l'invasion israélienne du Liban. Nous avons été choqués des pertes en vies humaines, en particulier parmi la population civile, et des destructions matérielles incalculables au Liban. Mon gouvernement a fermement condamné l'agression d'Israël contre les peuples libanais et palestinien et a exigé le rétablissement de la souveraineté, de l'intégrité territoriale et de l'indépendance politique du Liban. Dans son discours lors de la Journée nationale, le 17 août, le président Soeharto a dit :

“Comme auparavant, notre position est claire et sans aucune ambiguïté : nous continuons d'être du côté des nations arabes dans leur lutte contre l'agresseur israélien et nous restons coude à coude avec le peuple palestinien dans sa recherche légitime d'autodétermination afin qu'il retrouve sa patrie.”

224. Le massacre effrayant des civils palestiniens dans la partie occidentale de Beyrouth, qui est une conséquence directe de l'invasion d'Israël, a suscité une condamnation universelle. La reprise de la septième session extraordinaire d'urgence, la semaine dernière, et son adoption par consensus de la résolution ES-7/9 au Conseil de sécurité, par laquelle l'Assemblée demande d'enquêter sur les circonstances et la portée du massacre, a été le reflet de l'horreur du monde face au massacre dont Israël ne peut nier sa responsabilité.

225. Il est bien clair que le but de l'invasion israélienne est de détruire l'identité nationale et les aspirations du peuple palestinien et de son seul représentant légitime, l'OLP, en tant que soutien des droits palestiniens à la souveraineté et à une patrie. Israël ne peut assumer la fonction d'un policier au Moyen-Orient en violant comme bon lui semble la souveraineté territoriale de ses voisins, en détruisant la population de la Palestine et en imposant sa volonté au monde arabe. Il faut arrêter l'expansionnisme et l'arrogance d'Israël.

226. Ma délégation pense que le seul espoir de paix est qu'Israël accepte l'indépendance et la souveraineté palestiniennes, tel que cela a été demandé et appuyé par l'ensemble de l'humanité. La question palestinienne demeure au cœur du conflit du Moyen-Orient et, sans une solution à cette question, il ne peut y avoir aucun règlement global susceptible d'assurer la paix dans la région. La réalisation d'une paix juste et durable exige le retrait inconditionnel de toutes les forces israéliennes de tous les territoires arabes occupés, y compris Jérusalem.

227. Nous rendons hommage à la douzième Conférence arabe au sommet qui a eu lieu à Fez ce mois-ci et qui a prouvé l'approche unifiée des Etats arabes au problème du Moyen-Orient. La Conférence a énoncé [voir A/37/696] des propositions sérieuses et raisonnables permettant de trouver une solution à la question palestinienne. D'un autre côté, en tant que puissance capable de limiter l'agression, l'intransigeance et l'expansionnisme d'Israël, nous pensons que les Etats-Unis devraient continuer à insister pour qu'Israël agisse de manière plus responsable, comme un pays épris de paix et comme il le doit en tant que Membre des Nations Unies. Nous espérons sincèrement que les propositions de la Conférence de Fez recevront un accueil favorable de toutes les parties intéressées, afin que ce conflit, qui existe depuis bien longtemps dans la région soit résolu très bientôt pour inaugurer une nouvelle ère de paix dans l'ensemble de la région.

228. La deuxième session extraordinaire de l'Assemblée générale consacrée au désarmement, sur laquelle se fondaient de grands espoirs, a été convoquée pour faire suite aux décisions du Document final de la dixième session extraordinaire de l'Assemblée générale [résolution S-10/2], adoptée en 1978; elle est devenue la victime du climat actuel de méfiance et de tension et a dégénéré en platitudes, vides d'engage-

ment véritable. L'incapacité à adopter un programme global de désarmement lors de cette session, considérée par bien des Etats, dont le mien, comme cruciale pour nos efforts en vue d'une approche intégrée, a été une grande déception. En outre, il est regrettable que les puissances dirigeantes aient fait fi de leurs engagements aux termes du Document final de 1978 et n'aient su utiliser les Nations Unies comme un instrument pour des efforts véritables de désarmement. Cette évolution des choses a empêché un progrès réel pour essayer de freiner la course aux armements.

229. Néanmoins, malgré cet échec, la session a été le point de convergence des préoccupations ressenties par le public et largement exprimées s'agissant de la course aux armements et particulièrement du danger des armes nucléaires. Les propositions en vue d'une interdiction de l'utilisation des armes nucléaires, d'un gel de leur mise au point et de leur fabrication, et l'appel renouvelé en faveur d'une interdiction complète des essais d'armes nucléaires, reflétaient bien l'opinion mondiale. Nous espérons que les entretiens bilatéraux entre les Etats-Unis et l'Union soviétique se poursuivront activement, ce qui pourrait conduire à des limitations et à des réductions significatives importantes dans le domaine des armes nucléaires. Les puissances nucléaires devraient en outre reconnaître qu'il n'est pas moins important de poursuivre des négociations multilatérales en permettant au Comité du désarmement de s'acquitter de ses responsabilités et de faire de nouveaux efforts pour discuter les questions prioritaires.

230. On craint de plus en plus que la région de l'océan Indien devienne rapidement le centre d'une nouvelle guerre froide opposant les superpuissances. En tant qu'Etat côtier, l'Indonésie est convaincue que la convocation de la Conférence internationale sur l'océan Indien est un pas essentiel vers la création d'une zone de paix. Nous sommes pleinement conscients des ramifications des conflits et des tensions qui affectent la région. C'est précisément pourquoi la Conférence devrait, tel que cela est stipulé dans les résolutions pertinentes de l'Assemblée générale, être l'instance où toutes les questions en jeu seraient discutées, ce qui conduirait à un dialogue constructif qui, jusqu'à présent, nous a échappé. C'est une vérité banale que de dire que la convocation d'une conférence ne saurait suffire pour résoudre tous les problèmes touchant l'océan Indien. Néanmoins, la Conférence devrait être un premier pas permettant d'améliorer le climat politique et la sécurité de la région.

231. Ces derniers mois, la communauté internationale a été témoin d'opérations militaires de grande envergure menées par l'Afrique du Sud contre la SWAPO, dans un effort désespéré pour éliminer le seul représentant authentique et internationalement reconnu du peuple namibien. Il convient également de noter qu'il n'y a rien de nouveau dans ces tactiques sud-africaines. Les racistes de Pretoria ont plusieurs fois utilisé leurs forces militaires pour contrecarrer tout progrès dans les négociations visant à mettre en œuvre la résolution 435 (1978) du Conseil de sécurité.

232. L'Afrique du Sud a clairement démontré qu'elle est prête à recourir à n'importe quelle manœuvre et à mettre à profit n'importe quelle occasion d'employer la force pour couper court à tous les efforts en vue

d'un règlement négocié menant à la création d'une Namibie indépendante.

233. Le moyen le plus rapide de réaliser l'indépendance namibienne figure dans la Déclaration et le Programme d'action d'Arusha concernant la Namibie [voir A/37/230] que le Conseil des Nations Unies pour la Namibie a adoptés en mai cette année. Il y est instamment demandé au groupe de contact occidental d'accepter la proposition constructive présentée par la SWAPO en vue de la mise en œuvre, le plus rapidement possible, du plan des Nations Unies et d'exercer une pression ferme et véritable sur l'Afrique du Sud. A cet égard, ma délégation s'opposera énergiquement à tout effort de l'Afrique du Sud tendant à imposer des programmes électoraux, constitutionnels ou politiques frauduleux et à tout prétexte pour lier la solution du problème namibien à un autre problème quelconque, ce qui serait en contradiction avec la résolution 435 (1978) et viserait à perpétuer la domination de l'Afrique du Sud sur le Territoire. En outre, lors de la réunion d'Arusha, ma délégation a approuvé l'appel en faveur d'une conférence du genre de celle de Genève, où tous les problèmes en suspens pourraient être discutés et résolus ensemble d'une manière globale. Le prompt établissement du calendrier de cette conférence contribuerait à intensifier les efforts entrepris actuellement pour surmonter l'intransigeance de l'Afrique du Sud. Malgré de nombreux obstacles qui continuent d'obstruer la voie conduisant à l'indépendance de la Namibie, le processus de négociation a montré quelques signes de progrès, comme l'a fait remarquer le Secrétaire général dans son rapport. Tous les efforts devraient être faits néanmoins pour obliger l'Afrique du Sud à négocier en toute bonne foi, dans le cadre des directives établies par la résolution 435 (1978).

234. Il est inquiétant pour nous tous que, en dépit de la condamnation du système d'*apartheid* par presque tous les Etats Membres, l'Afrique du Sud persiste à passer outre aux appels répétés de la communauté internationale en vue de mettre fin à la pratique de l'*apartheid*.

235. S'inspirant des décisions importantes adoptées à la Conférence internationale sur des sanctions contre l'Afrique du Sud, tenue à Paris en 1981, ma délégation est convaincue que la communauté internationale devrait intensifier sa solidarité avec le peuple d'Afrique du Sud en maintenant et en renforçant l'ensemble des sanctions approuvées et conçues pour isoler l'Afrique du Sud dans toutes les sphères des relations internationales.

236. Le 30 avril 1982, la troisième Conférence des Nations Unies sur le droit de la mer a adopté une convention globale sur le droit de la mer³. C'était là une réalisation de taille dans le domaine des négociations multilatérales sous les auspices des Nations Unies. Le fait que le projet de convention a été adopté par 130 pays et que quatre seulement s'y sont opposés indique que chaque disposition est acceptable pour la grande majorité des Etats du monde. On peut comprendre que, prises séparément, toutes les dispositions de la Convention sur le droit de la mer ne sont pas acceptables pour un pays donné. Mais pris dans l'ensemble, en tant que texte de compromis accepté en bloc, le texte de la Convention est de toute évidence acceptable pour la communauté mondiale. Ma délégation

estime que la Convention sur le droit de la mer est extrêmement importante pour maintenir le bon ordre et faire respecter la loi dans les affaires maritimes ainsi que pour encourager le développement national et la gestion des utilisations et des ressources des océans. Ma délégation aimerait donc lancer un appel au petit nombre de pays qui n'ont pas adopté la Convention pour leur demander de revoir leur position, afin que la Convention sur le droit de la mer, qui est le fruit de longues années de négociations, puisse devenir véritablement universelle dans sa nature et son application.

237. Parallèlement au climat critique qui continue de régner sur la politique internationale, l'économie internationale est tombée à l'un des niveaux les plus bas de ces dernières décennies.

238. La sérieuse érosion de la coopération économique multilatérale, due principalement aux politiques rétrogrades de certains pays en développement qui vont à l'encontre des buts et objectifs fondamentaux d'un monde de plus en plus interdépendant, a encore aggravé la situation.

239. Les signes apparemment encourageants engendrés par les Conférences économiques au sommet de Cancún et de Versailles dans la recherche d'une percée dans les négociations globales alors que l'impasse se sont avérés illusoirs. Il faut reconnaître qu'il y a eu en fait un mouvement en faveur du lancement des négociations globales grâce à une résolution le permettant. Néanmoins, les consultations officielles n'ont malheureusement pas produit jusqu'à présent de résultats substantiels. Ma délégation approuve la recherche de nouvelles initiatives tendant à parvenir à un consensus sur certaines questions de procédure cruciales. Ces efforts ne seront couronnés de succès que si certains pays développés font preuve de bonne volonté politique en prenant des mesures positives en vue du lancement rapide de ces négociations.

240. Un élément important qui sous-tend le système économique aujourd'hui est l'interdépendance. Nous pensons que l'interdépendance n'implique pas seulement des bénéfices mutuels profitant aux pays riches comme aux pays pauvres. Elle prouve également que le développement économique autonome des pays en développement pourrait contribuer au bien-être économique des pays développés.

241. Nous sommes heureux de noter qu'il y a eu de la part de certains pays développés une augmentation progressive de la compréhension du caractère inéluctable de l'interdépendance. Nous espérons sincèrement que ces pays voudront bien faire les ajustements qui s'imposent pour faire triompher cette notion.

242. Nous sommes convaincus que des solutions incomplètes et uniquement orientées dans le sens national et bilatéral de nos problèmes mondiaux sont un exercice futile dans un monde où l'interdépendance ne cesse de croître. Par conséquent, la restructuration, sous les auspices de cette instance internationale que sont les Nations Unies, ne saurait être différée davantage.

243. Cela dit, je voudrais souligner qu'il ne faut pas en déduire que les négociations globales ou les efforts

visant à les lancer doivent détourner notre attention des négociations qui se déroulent dans d'autres instances sectorielles.

244. La restructuration du commerce international est un instrument vital pour réaliser le développement autonome. Et par-dessus tout, l'accès aux marchés est crucial. Malheureusement, l'accroissement des mesures de protectionnisme de certains pays développés a beaucoup nui aux efforts faits par les pays en développement pour augmenter leurs exportations. La grave détérioration de leurs termes d'échange continue d'aggraver une situation économique déjà très difficile.

245. Dans ce contexte, la prochaine réunion ministérielle du GATT offrira une excellente occasion et un tournant historique pour déterminer des pratiques de commerce international justes. Une telle action s'impose pour que puisse s'élargir le commerce des pays en développement.

246. La sixième session de la CNUCED, prévue pour la fin du printemps à Belgrade, sera, nous l'espérons, d'une importance spéciale pour traiter des problèmes majeurs et des perturbations actuelles dans le commerce et le développement mondiaux, ce qui pourrait entraîner une reprise de l'économie mondiale. Toutefois, si nous restons dans l'impasse, sans qu'aucun résultat concret ne sorte de ces importantes réunions, la communauté internationale aura perdu une autre occasion de saisir l'opportunité de réaliser des progrès.

247. Etant donné le rythme lent des négociations Nord-Sud, les progrès mesurés de l'autonomie collective des pays en développement sont plus nécessaires que jamais. L'Indonésie est acquise à ce processus, non seulement parce qu'il transforme les modèles de développement, mais parce qu'il constitue un ingrédient essentiel de l'avancement rapide des pays en développement.

248. A cet égard, nous endossons les résultats de la réunion du Comité intergouvernemental du suivi et de coordination sur la coopération économique entre les pays en développement, qui s'est tenue à Manille en août. Cette recommandation d'entamer des négociations au sujet d'un système global de préférences commerciales entre pays en développement et de créer des réserves de sécurité alimentaires mérite une attention toute particulière. A notre avis, la mise en œuvre du système global de préférences commerciales, grâce à une approche graduelle, permettra une expansion du commerce entre pays en développement.

249. Pour ce qui est de la coopération au sujet des réserves de sécurité alimentaires, nous pensons que le meilleur moyen d'y parvenir est d'avoir des arrangements sous-régionaux et régionaux qui pourraient s'étendre ensuite à l'échelle mondiale. L'ANASE a mis sur pied un arrangement de ce genre et nous sommes en train d'essayer de donner un essor plus grand à la coopération au sujet des réserves de sécurité alimentaire de l'ANASE.

250. Pour parler brièvement des aspects sociaux des activités des Nations Unies, les préparatifs pour l'Année internationale de la jeunesse, en 1985, qui sont actuellement en cours, sont louables. La participation accrue des organisations non gouverne-

mentales de jeunes à l'Année internationale de la jeunesse encouragerait beaucoup les jeunes à partager les responsabilités pour résoudre les problèmes mondiaux de la jeunesse, et contribuerait ainsi à renforcer la paix mondiale. Cela permettrait également aux jeunes de participer aux programmes nationaux de développement de la jeunesse. Le Gouvernement indonésien appuie donc entièrement le Programme concret de mesures et d'activités à engager avant et pendant l'Année⁵.

251. En ce qui concerne le statut et le rôle des femmes, la contribution de celles-ci au développement est de plus en plus reconnue, comme cela apparaît dans le Plan d'action mondial en vue de la réalisation des objectifs de l'Année internationale de la femme adopté à Mexico⁶. Cette tendance positive est encore stimulée par l'adoption de la Convention sur l'élimination de toutes les formes de discrimination à l'égard des femmes [résolution 34/180]. Nous espérons sincèrement que la Conférence mondiale chargée d'examiner et d'évaluer les résultats de la Décennie des Nations Unies pour la femme, en 1985, sera en mesure d'examiner et d'analyser de manière constructive l'application du Plan d'action mondial.

252. Durant une année où nous avons assisté à de nombreuses perturbations et tragédies à l'échelle mondiale et à l'incapacité des Nations Unies de les empêcher ou d'y remédier en temps voulu, on a tendance à se laisser aller au cynisme et au mécontentement. Mais l'espoir des peuples partout dans le monde d'avoir un ordre mondial plus pacifique, juste et prospère, fondé sur les idéaux et les principes de la Charte n'a pas perdu de sa vitalité.

253. L'Indonésie reste convaincue que, malgré ses lacunes actuelles, l'organisation des Nations Unies reste le meilleur instrument pour transformer cet espoir en réalité et pour fournir les conditions minima d'une vie meilleure pour tous dans les décennies à venir. C'est pourquoi, si l'Organisation veut jouer son rôle de centre de gestion globale des problèmes critiques de notre époque, il importe de redonner un but à ses mécanismes et à ses procédures afin de l'empêcher de dégénérer en une tribune stérile. Ma délégation pense, en outre, que le mouvement des pays non alignés auquel appartient l'Indonésie peut et doit contribuer substantiellement à cet effort, tant au niveau conceptuel qu'à celui des propositions concrètes, comme il l'a constamment fait dans le passé à propos des questions mondiales de paix, de sécurité et de coopération économique internationale.

254. Dans un monde qui change rapidement, aux intérêts disparates et aux visions contradictoires, si l'on ne refait pas des Nations Unies une organisation adéquate, capable de relever les défis de notre époque, la seule alternative est de sombrer sans contrôle dans le chaos et l'anarchie internationaux. Comme nous a prévenus le Secrétaire général, nous sommes périlleusement proches de cette situation.

255. Ainsi, pour une fois, la tâche qui nous attend ne devrait pas être examinée en termes de demande d'un côté et d'acte de générosité de l'autre, car ce n'est pas seulement notre intérêt mutuel qui est en jeu, mais notre survie commune; et nul d'entre nous ne peut se permettre de ne pas relever ce défi et de se dérober à cette responsabilité.

256. M. MAESO (Uruguay) [*interprétation de l'espagnol*] : Au nom de tous les membres de la délégation de l'Uruguay, je tiens à féliciter chaleureusement le Président de son élection à la présidence de la trente-septième session de l'Assemblée générale. De même, je voudrais exprimer à son prédécesseur, M. Kittani, notre reconnaissance particulière pour l'efficacité avec laquelle il a dirigé les débats de la dernière session.
257. L'Uruguay participe à cette session de l'Assemblée en réaffirmant, en tant que priorité absolue, son engagement historique envers la paix. Cet engagement s'est manifesté depuis notre accession à l'indépendance par l'appui que nous avons toujours donné au dialogue en tant qu'instrument pour régler les différends et par notre défense indéfectible du droit international.
258. Dans un monde compromis par de graves menaces, où les tensions et les affrontements sont constamment présents, même dans les régions où la paix et la sécurité étaient fermement implantées, il est de plus en plus nécessaire que la communauté internationale montre tangiblement et effectivement que son adhésion aux buts et principes de la Charte des Nations Unies n'est ni un engagement de pure forme, ni une expression passive d'espoir.
259. Il est déplorable de constater que, pendant la période qui s'est écoulée entre deux sessions de l'Assemblée, de nouveaux affrontements armés ont eu lieu, avec leurs séquelles tragiques de morts et de désolation, dans diverses régions du monde. La triste réalité de la guerre confère donc un caractère prioritaire aux négociations en cours et souligne particulièrement la responsabilité inéluctable qui incombe à chacun de nous, au-delà de toute dialectique.
260. Prisonnière d'un cercle vicieux où règne la méfiance engendrée par les tensions existantes et la course aux armements, la coexistence civilisée et féconde ne pourra être établie que si les Etats exercent leur influence dans les domaines qui leur sont propres, conformément à l'ordre juridique international et dans le strict respect des obligations imposées par la Charte.
261. C'est dans cet ordre d'idées que l'Uruguay a participé activement et de façon constructive aux travaux de la deuxième session extraordinaire de l'Assemblée générale consacrée au désarmement. Si l'on évalue, à l'heure actuelle, les résultats obtenus, il est décevant de noter l'absence de progrès appréciables à propos d'une question qui avait suscité de grands espoirs, à savoir le programme global de désarmement. Néanmoins, la réaffirmation de la validité du Document final élaboré en 1978 [*résolution S-10/2*], l'engagement de respecter les priorités en matière de négociations sur le désarmement et l'adoption de deux résolutions relatives à la Campagne mondiale pour le désarmement et aux bourses en matière de désarmement [*résolutions 36/92 C et A*] constituent des mesures concrètes sur la voie du long et difficile processus d'édification d'un consensus universel, que mon pays accueille avec satisfaction.
262. S'agissant du processus de désarmement, l'Uruguay partage vivement l'idée selon laquelle les fonds prévus pour être destinés à des fins militaires pourraient être réaffectés aux pays en développement.
- Nous appuyons également de façon énergique l'idée d'utiliser ces fonds pour le développement des zones exemptes d'armes nucléaires qui, même si elles sont limitées géographiquement, contribuent aux buts et objectifs du désarmement. Il faut souhaiter que l'exemple donné par l'Amérique latine, qui s'est placée à l'avant-garde dans ce domaine en signant le Traité sur l'interdiction des armes nucléaires en Amérique latine (Traité de Tlatelolco), pourra être suivi par d'autres régions, ce qui multiplierait ainsi progressivement les espaces libérés de la menace nucléaire. Cependant, le droit inaliénable des pays en développement d'accéder aux techniques nucléaires à des fins pacifiques doit être résolument réaffirmé.
263. Qu'il nous soit permis maintenant de méditer sur certains des nombreux conflits actuellement en cours. Outre qu'ils compromettent les bases de la coexistence harmonieuse entre les peuples, en méconnaissant le fait essentiel que nous constituons tous une civilisation fondée sur des idéaux communs, ils bouleversent aussi profondément la conscience de nations comme la mienne, qui mettent tous leurs espoirs et consacrent tous leurs efforts au service de la paix.
264. A l'occasion du conflit de l'Atlantique Sud, l'Uruguay a constaté avec tristesse et préoccupation comment le recours à la force — processus expressément proscrit par la Charte des Nations Unies — s'est manifesté au sein de la communauté américaine des nations par le jeu d'intérêts méconnaissant le mouvement inexorable de l'histoire.
265. Mon pays a adopté à maintes reprises et en diverses instances une position solidaire de celle de l'Argentine, qui se fonde sur la reconnaissance de son droit de souveraineté sur les îles Malvinas. Aujourd'hui, l'Uruguay réaffirme qu'il reconnaît ce droit, dans le cadre de la meilleure tradition de sa diplomatie, car il a été l'un des premiers à faire valoir, dans cette même instance, les droits incontestables de l'Argentine sur l'archipel en litige.
266. De même, l'Uruguay réaffirme qu'il est largement disposé à coopérer à la recherche d'une solution négociée de ce conflit et à participer à toute démarche contribuant à la réalisation de cet objectif. A cet égard, mon gouvernement réaffirme qu'il est prêt à offrir aux parties intéressées et aux médiateurs éventuels toutes facilités afin de les accueillir dans le climat traditionnel de paix et de sécurité qui prévaut en Uruguay.
267. Sans préjudice de notre croyance inébranlable dans le caractère inéluctable d'une solution pacifique de la crise déclenchée dans l'Atlantique Sud, nous devons exprimer le vœu fervent que cette solution n'ira pas à l'encontre du sens de l'histoire et n'engendrera pas de futurs affrontements.
268. Une fois de plus, la situation au Moyen-Orient est un motif de préoccupation particulière pour mon gouvernement qui, conformément aux principes juridiques et politiques qui régissent son comportement international, ressent profondément le sentiment d'angoisse que suscitent les graves événements survenus au Liban.
269. La reconnaissance des valeurs que représente le Liban, nation éprise de paix et de culture, ainsi que les liens étroits d'amitié et de respect qui unissent nos

peuples nous incitent à exiger le respect le plus strict de sa souveraineté, de son intégrité territoriale, de son unité et de son indépendance politique. En d'autres termes, nous exigeons le respect de son droit à décider librement, sans ingérence extérieure, de son propre destin, ce qui suppose manifestement le retrait de toutes les forces d'occupation, quelles qu'elles soient, du territoire libanais.

270. De l'avis de mon gouvernement, un Liban fort et indépendant est un facteur essentiel pour la paix dans toute la région. La communauté internationale doit déployer un maximum d'efforts pour coopérer avec le peuple et le Gouvernement libanais afin de réaliser de tels objectifs. De même, il importe que les parties au conflit adoptent une politique cohérente conforme à ces objectifs.

271. L'Uruguay appuiera fermement toute mesure visant à rétablir la paix au Moyen-Orient. Ce processus pourrait être réalisé par l'intermédiaire d'accords entre les parties intéressées, sans recours à la violence, et dans le strict respect de la justice, afin de garantir à tous la possibilité de vivre à l'intérieur de frontières sûres et reconnues, conformément au droit international et aux résolutions pertinentes du Conseil de sécurité.

272. C'est dans cet esprit que nous avons participé à la force multinationale de maintien de la paix du Sinaï, et que nous sommes disposés à coopérer aux diverses mesures qui seront prises pour consolider et élargir le processus conduisant à l'instauration d'une paix juste et durable dans la région, bien au-delà des intérêts extérieurs et des facteurs déstabilisateurs.

273. C'est avec la même force, et il convient de le réaffirmer dans cette instance, qu'il faut dire que l'objectif de paix au Moyen-Orient suppose l'existence et la reconnaissance de l'Etat d'Israël, ainsi que de son droit — au même titre que pour les autres nations — à ne pas être attaqué. Il est nécessaire également que la communauté internationale comprenne les aspirations légitimes du peuple palestinien à un territoire et à la constitution d'un Etat libre et souverain.

274. La politique extérieure de mon pays s'est toujours inspirée du respect des principes fondamentaux de la non-ingérence dans la juridiction intérieure des Etats et l'autodétermination des peuples. L'application de ces principes, qui ont la même source, à savoir la préservation de l'exercice de la souveraineté, se voit constamment et gravement entravée par les agissements de pays et de groupes de pression qui, en donnant leur appui à diverses forces intérieures, internationalisent les conflits qui relèvent, sans équivoque, de la juridiction intérieure des Etats. L'on a ainsi prétendu ne pas reconnaître le droit inaliénable des peuples à décider de leur propre destin, à l'abri de toutes pressions étrangères ou influences illicites. Cela se manifeste dramatiquement aujourd'hui dans certaines régions, dont l'Amérique centrale, où, en outre, la violence et le terrorisme compromettent quotidiennement la stabilité politique, économique et sociale, indispensable au développement des peuples.

275. En ce qui concerne l'Afghanistan, l'immense majorité de la communauté internationale souhaite que prennent fin les actes de guerre afin d'éviter de plus grandes souffrances et pénuries au peuple afghan,

que les contingents étrangers se retirent immédiatement, que les droits de la population civile soient respectés intégralement et qu'une autorité nationale effectivement souveraine soit rétablie. La persistance du conflit crée un dangereux foyer de tension qu'il importe d'éliminer le plus rapidement possible.

276. Dans cet ordre de questions précises, il y a lieu de souligner l'importance que mon gouvernement attache à la solution pacifique et indépendante du problème de la réunification de la Corée par un dialogue entre Coréens, qui crée les conditions propices à la compréhension réciproque et à la stabilité de toute la région.

277. Il serait bon que le Secrétaire général reprenne sa médiation et sa mission de bons offices entre le Sud et le Nord de la Corée.

278. L'Uruguay a toujours défendu le principe de l'autodétermination des peuples dans toutes les réunions des instances internationales auxquelles nous avons participé. Aussi réclamons-nous à nouveau aujourd'hui que le peuple namibien se voie accorder son droit à l'indépendance et celui de décider, dans un climat de paix et à l'abri des pressions et des ingérences extérieures, de son avenir politique, dans un cadre garanti par l'administration temporaire des Nations Unies. L'attitude de l'Uruguay à cet égard ne représente pas un acte isolé; elle est conforme à sa vocation permanente de paix qui suppose un rejet de la violence et du terrorisme.

279. L'Uruguay a adhéré à la Convention sur l'élimination de toutes les formes de discrimination raciale [*résolution 2106 A (XX)*]; il a été le premier Etat à accepter la compétence de cet instrument pour recevoir des communications et des plaintes individuelles. Cette attitude n'est pas due au hasard; c'est celle qu'ont toujours eue les représentants de mon pays depuis la naissance des Nations Unies et depuis que l'Organisation a mis en œuvre le processus de décolonisation.

280. Bien que la grande majorité des nations qui composent la communauté internationale aient ratifié ladite convention et en aient fait ainsi un instrument international, la discrimination fondée sur la race, la couleur, les origines nationales ou ethniques, est encore une réalité dramatique qui trouble notre conscience et constitue un affront à l'humanité.

281. Les migrations forcées de populations autochtones, l'existence marginale de minorités nationales et ethniques, la mise en vigueur de lois discriminatoires, la persistance de pratiques reposant sur la supériorité ou la haine raciale nous conduisent à affirmer que le Programme pour la Décennie de la lutte contre le racisme et la discrimination raciale [*résolution 3057 (XXVIII), annexe*], qui atteindra son point culminant en décembre prochain, devra être renouvelé et élargi.

282. Malheureusement, les exemples cités ne sont pas les seules manifestations de discrimination. Celle-ci se manifeste aussi sous diverses formes pénibles d'intolérance religieuse dans différentes régions du monde qui ont nom la violence, les persécutions et même le génocide. C'est pourquoi mon pays tient à réaffirmer son adhésion totale à la Déclaration sur l'élimination de toutes les formes d'intolérance et de

discrimination fondées sur la religion ou la conviction, adoptée par l'Assemblée l'année dernière [résolution 36/55]. Nous réclamons en même temps que soit repris l'examen d'un projet de convention internationale en la matière. Cet instrument pourrait constituer le point de départ des efforts que nous devons déployer inlassablement pour combattre ces théories, ces systèmes et institutions basés sur des principes discriminatoires qui nient le principe fondamental qui veut que tous les hommes soient égaux.

283. De même que l'Uruguay a été l'un des premiers pays à ratifier la Convention sur l'élimination de toutes les formes de discrimination à l'égard des femmes que l'Assemblée a adoptée il y a trois ans [résolution 34/180], mon pays se félicite de l'entrée en vigueur de cet instrument. Nous sommes persuadés qu'il contribuera à assurer la participation, sur un pied d'égalité, de la femme à tous les secteurs et à tous les niveaux de la société.

284. Dans ce même ordre d'idées, nous nous devons de souligner un fait qui assurément doit choquer la conscience de l'humanité : la persistance de la doctrine odieuse de l'*apartheid*. L'Uruguay souhaite, avec la même conviction, réaffirmer son opposition inconditionnelle à cette politique comme à toute autre forme de racisme qui sont un déni des principes moraux et philosophiques sur lesquels reposent les traditions culturelles auxquelles nous sommes le plus profondément attachés.

285. La crise mondiale à laquelle la communauté internationale est confrontée ne se caractérise pas seulement par les effets destructeurs que nous lui connaissons et dont ceux qui font fi du principe qui veut que tous les hommes soient égaux portent la responsabilité. Elle est la démonstration que la communauté internationale est incapable de contenir la violence qui est désormais l'apanage du comportement politique des nations, que ce soit celles qui ont un long passé de stabilité constitutionnelle ou celles qui se sont récemment émancipées du colonialisme. Cette violence a conduit à un terrorisme endémique, avec son cortège tragique d'assassinats, d'enlèvements, d'extorsions, qui, il faut bien le noter, sévit dans des sociétés aux institutions démocratiques où l'on se préoccupe de garantir les libertés individuelles. En revanche, il est symptomatique que le phénomène du terrorisme n'apparaisse pas dans les pays totalitaires où les droits de l'homme sont systématiquement violés.

286. Les actes de terrorisme sont des délits communs graves qui compromettent les principes les plus élémentaires de la sécurité des personnes et de la collectivité, quels que soient les prétextes politiques que l'on invoque pour les commettre.

287. L'Uruguay a adhéré à toutes les conventions adoptées dans le cadre du système des Nations Unies et de l'Organisation des Etats américains qui visent à prévenir et à sanctionner les actes de terrorisme. Nous avons également participé activement aux travaux du Comité spécial du terrorisme international et nous y avons présenté diverses propositions qui ont été approuvées.

288. Sans vouloir minimiser l'importance des efforts déployés, mon pays regrette de devoir constater que la communauté internationale n'a pas encore réussi à

adopter des mesures pratiques, concrètes et globales destinées à faire face résolument au grave et complexe problème du terrorisme. Bien que le maintien de l'ordre et la sécurité intérieure soient la responsabilité individuelle de chaque Etat, il n'en est pas moins indispensable que tous les pays coopèrent afin de prévenir et sanctionner de manière coordonnée les délits aux implications internationales.

289. L'examen des causes sous-jacentes des diverses formes de terrorisme et des actes de violence qui requièrent une attention particulière ne doit pas nous conduire à éluder ou à retarder indéfiniment la recherche de formules destinées à inverser une tendance d'une réalité indéniable : les actes de terrorisme se multiplient et les nations civilisées doivent les condamner.

290. Les efforts déployés pour prévenir et sanctionner les délits commis à l'encontre d'agents diplomatiques et autres personnes jouissant d'immunités aux termes du droit international ont abouti à l'adoption à New York en 1973 de la Convention sur la prévention et la répression des infractions contre les personnes jouissant d'une protection internationale, y compris les agents diplomatiques [résolution 3166 (XXVIII), annexe]. Cependant, nous pensons qu'il est tout aussi important de mettre en œuvre des mécanismes multilatéraux ayant trait aux actes de terrorisme qui touchent le citoyen ordinaire qui ne jouit pas de privilèges mais qui, en revanche, a droit à la protection internationale au même titre que n'importe quel être humain.

291. Nous sommes les témoins, cette année, d'un événement historique d'une portée exceptionnelle : la ratification, par l'immense majorité de la communauté internationale, de la Convention des Nations Unies sur le droit de la mer³, qui établit un nouvel ordre juridique complet applicable aux espaces marins et qui repose sur le principe de la reconnaissance des droits souverains et de la juridiction des Etats riverains sur les mers adjacentes, la zone économique exclusive et le plateau continental, dans le respect du *jus communicationis* et de l'exploitation rationnelle des ressources maritimes.

292. De même, cette convention repose sur le principe de la coopération pour le progrès en matière de recherche scientifique, la protection et la préservation du milieu marin, la gestion du fond des mers et des océans au-delà de la juridiction nationale par une autorité internationale dotée des pouvoirs nécessaires pour organiser et contrôler toutes les activités d'exploration et d'exploitation des ressources, pour décider d'une politique en matière de production à l'intérieur de ces zones et pour mettre en œuvre un système complet de règlement des différends.

293. Nous regrettons, cependant, que certains pays n'aient pas été en mesure de surmonter leurs difficultés sur certains points et d'émettre un vote favorable. Nous espérons néanmoins qu'ils reviendront sur leur position dans l'intérêt commun, afin de nous permettre de réaliser notre objectif qui constituerait un pas d'une importance primordiale pour la stabilité des relations internationales et le renforcement de la paix mondiale.

294. S'agissant de l'environnement, l'année 1982 a été riche en événements importants auxquels notre

pays a contribué avec détermination et conviction. La session d'un caractère particulier qui a été convoquée en mai dernier à Nairobi par le Conseil d'administration du Programme des Nations Unies pour l'environnement pour célébrer le dixième anniversaire de la Conférence des Nations Unies sur l'environnement, tenue en Suède en 1972, a été suivie de la dixième session du Conseil d'administration. Ces deux réunions ont eu pour résultats positifs le renouvellement de l'"esprit de Stockholm" et l'engagement solennel pris par une centaine de pays de préserver l'environnement, assurant ainsi un cadre vital pour l'humanité et le patrimoine des générations futures. La Déclaration de Nairobi [A/37/25, première partie, annexe II] et le Plan d'action pour l'environnement⁷, représentent une nouvelle approche politique, plus systématique et plus technique, un renforcement considérable de l'action internationale en la matière et la mise en œuvre des résolutions adoptées à la Réunion spéciale de hauts fonctionnaires d'administrations nationales experts du droit de l'environnement, que mon pays a eu le plaisir d'accueillir en octobre et novembre 1981.

295. En août dernier, s'est tenue à Vienne la deuxième Conférence des Nations Unies sur l'exploration et les utilisations pacifiques de l'espace extratmosphérique, dont l'objectif était d'étudier, au niveau universel, les problèmes que pose l'espace, 25 ans environ après le début de l'ère spatiale. L'Uruguay a participé activement aux travaux et aux débats de la Conférence, persuadé que le moment était opportun pour faire le bilan du passé et du présent afin d'aborder avec réalisme l'avenir en vue d'une authentique coopération internationale dans ce domaine.

296. L'énorme accroissement dans le domaine des échanges de toute nature et l'interdépendance des peuples qui donnent à la civilisation un véritable sens d'unité ont fait de l'infrastructure des communications un facteur indispensable du développement économique et social de tous les pays.

297. Fidèles à cette idée, nous avons adhéré à la proclamation par l'Assemblée générale de l'Année mondiale des communications [résolution 36/40] et nous sommes disposés à contribuer dans la mesure de nos moyens au Plan d'action⁸ qui sera entrepris l'an prochain. A cette fin, un comité national a déjà été créé en Uruguay, auquel participent tous les ministères et les services gouvernementaux compétents.

298. L'Uruguay, qui est partie aux Pactes internationaux relatifs aux droits de l'homme, y compris le Protocole facultatif du Pacte international relatif aux droits civils et politiques [résolution 2200 (XXI), annexe], a toujours lutté partout contre la peine de mort. Par conséquent, nous notons avec satisfaction que des progrès considérables ont été réalisés dans l'élaboration d'un deuxième protocole facultatif visant l'abolition de la peine capitale, legs historique qui est contraire au droit fondamental de l'homme : le droit à la vie.

299. Dans le même esprit, nous avons participé aux travaux de la Commission des droits de l'homme visant à rédiger une convention contre la torture et autres peines ou traitements cruels, inhumains ou dégradants.

300. De même, nous avons réaffirmé notre intérêt pour toute mesure propre à contribuer au renforcement et à l'élargissement des mécanismes de l'Orga-

nisation pour favoriser la réalisation des droits de l'homme et des libertés fondamentales.

301. Nous apportons également notre ferme appui à la campagne internationale contre le trafic des drogues, dans le cadre de la Stratégie internationale de lutte contre l'abus des drogues⁹. Cette campagne vise à éliminer une ressource qui peut conduire l'homme à son autodestruction.

302. D'autres initiatives destinées à protéger et à consolider les objectifs consacrés par l'Assemblée lorsqu'elle proclame des années internationales, comme celle de l'enfant, en 1979, et celle des personnes handicapées en 1981, jouissent également de notre appui. A cet égard, nous notons avec satisfaction les progrès considérables réalisés dans l'élaboration d'un projet de convention sur les droits de l'enfant ainsi que dans l'exécution du Programme d'action mondial concernant les personnes handicapées [voir A/37/351/Add.1], visant à la prévention des incapacités, à leur réhabilitation et à leur pleine intégration dans la société.

303. Cependant, nous espérons ardemment que toutes ces préoccupations ne se solderont pas par une attitude rhétorique, comme cela hélas ! se produit trop fréquemment au sein de la communauté internationale et qui souligne son incapacité à aller au-delà de simples déclarations à un moment où des défis cruciaux et permanents lancés à l'humanité exigent des mesures importantes de fond.

304. Les bonnes intentions existent, les préoccupations théoriques ne manquent pas, mais la structuration d'une économie universelle sur une base plus juste et plus équitable et l'instauration d'un ordre juridique dans un monde où règnent l'individualisme et la violence ne sont rien d'autre que de simples aspirations.

305. Une question qui touche l'ensemble de l'humanité et à laquelle nous ne pouvons rester indifférents est celle de la faim et de la misère absolue qui frappe avec une cruauté implacable plus de 900 millions de personnes dans le monde.

306. L'Uruguay, pays en développement, se refuse à accepter avec indifférence criminelle la souffrance d'autrui ainsi que l'inefficacité dont font preuve les mécanismes d'un système qui viole dans la pratique les principes fondamentaux de l'Organisation.

307. Ces situations démentent l'idée minimale de la solidarité humaine et exigent que l'Assemblée leur octroie une attention prioritaire pour resserrer les liens d'interdépendance et trouver des solutions propres à atténuer les fléaux de la faim et de la pauvreté; il s'agit de faire preuve d'imagination et de volonté politique afin de trouver les mesures qui s'imposent pour lutter en vue d'améliorer la santé et l'enseignement, de faire respecter la vie et d'assurer le bien de l'humanité.

308. Dans le domaine de la santé, il y a lieu de souligner que l'Uruguay a entrepris une campagne massive et énergique de vaccination de toute la population. C'est là le point culminant d'un travail constant de prophylaxie qui a été un souci majeur des services de santé de mon pays.

309. Il convient de souligner que dans le domaine de l'enseignement, mon gouvernement fait tous les

efforts en son pouvoir pour mettre en œuvre un plan ambitieux d'alphabétisation en vue d'éliminer définitivement l'analphabétisme, dont le taux actuel n'est d'ailleurs que d'environ 5 p. 100; la première phase du plan sera achevée au cours de cette année.

310. Il est inconcevable qu'au moment où l'histoire du monde est témoin des plus grandes réalisations de l'homme, dont les progrès dans les domaines de la science et de la technique relèvent presque de la fiction, il subsiste encore des groupes de populations dont les conditions de pauvreté sont désespérantes.

311. Cette question doit retenir notre attention et elle ne peut être examinée indépendamment de celle ayant trait au commerce où se font sentir les effets préjudiciables que les mesures protectionnistes ont sur les efforts entrepris pour obtenir une production alimentaire et agricole satisfaisante. Cela est vrai notamment dans les pays en développement qui ont la chance de disposer de ressources suffisantes pour contribuer aux besoins alimentaires dans le monde mais qui, du fait des mesures prises par les pays industrialisés, se heurtent à des problèmes de commercialisation dont nous parlerons plus tard.

312. En ce qui concerne la situation économique mondiale, nous sommes les témoins inquiets d'une détérioration progressive et constante, qui semble s'accélérer de jour en jour. La persistance de la récession et de l'inflation, l'augmentation du chômage, l'instabilité des taux du change, les déséquilibres des balances de paiement des pays industrialisés, les poussées protectionnistes inquiétantes, et, pourquoi ne pas le dire, l'indifférence et l'absence de volonté politique de ces pays à faire face aux exigences de la crise globale qui nous étouffe, retardent inévitablement le progrès économique des pays en développement qui représentent la grande majorité de ceux qui sont réunis ici.

313. Dans le schéma économique mondial en vigueur, caractérisé par une interdépendance de plus en plus étroite de tous les pays du globe, on ne peut avancer de solutions qui ne reposent pas sur une vision économique mondiale. Partout cela exige également une politique économique globale et à long terme. Cela suppose une répartition optimale des ressources productrices, ce qui entraîne à son tour, une redistribution et une réinstallation des industries, conformément à la capacité concurrentielle de chaque pays, l'ouverture générale des économies, pour parvenir à un jeu effectif des lois de la concurrence et à une stratégie portant sur la totalité des domaines du développement, sans exclusion de secteurs clefs.

314. Conformément à ces idées, et en ce qui concerne le commerce international, nous devons noter les préjudices graves causés au développement économique, en général, et au développement alimentaire, agricole et industriel, en particulier, par les pratiques discriminatoires et les barrières non tarifaires pratiquées dans une grande partie du monde, et en particulier dans les pays en développement.

315. Nous pensons qu'il faut favoriser et appuyer les progrès réalisés dans le domaine de la création d'un système effectif de sécurité alimentaire avec la création parallèle d'un système de financement international qui ne serait pas préjudiciable aux pays en développement producteurs de denrées alimen-

taires. Un nouvel ordre alimentaire mondial est une condition indispensable à tout nouvel ordre mondial économique international.

316. De même, dans le cas du réajustement structurel que nous préconisons, il faut aborder en priorité le problème de l'énergie. Un nouvel ordre mondial de l'énergie doit garantir l'accès de tous les pays non producteurs, au potentiel économique limité, aux sources d'énergie nécessaires à un prix raisonnable et prévisible et envisager le développement et le financement international de nouvelles sources d'énergies de rechange, ce qui représente une condition préalable à tout nouvel ordre économique international.

317. Les pays en développement ne sont pas résignés face à la situation critique actuelle; ils exigent une plus grande transparence dans les décisions prises dans les mécanismes internationaux, et une plus grande participation lors de l'adoption de ces décisions.

318. Dans ce sens, nous appuyons vivement les démarches visant à relancer les négociations globales, étant entendu qu'il faut parler de toutes les questions qui sont de l'intérêt de tous ceux qui composent la communauté internationale, et cela sur un pied d'égalité.

319. Dans le monde d'aujourd'hui, il est difficile de comprendre comment l'on pourra parvenir à des accords en matière d'énergie, de financement, de commerce international, de protectionnisme, d'ajustements, de matières premières et de produits alimentaires, d'industrialisation et de technologie, sans que soient représentés les voix et les intérêts de tous les pays du monde. Il faut mettre un terme à l'exclusivisme et commencer formellement les négociations globales le plus tôt possible dans l'Assemblée même.

320. Il faut signaler que les pays en développement ont pris une initiative très importante en instaurant un dialogue Sud-Sud sur toute une série de problèmes de collaboration économique. L'Uruguay a participé et participe avec enthousiasme et foi à cet effort dans l'espoir que celui-ci permettra d'élargir la base des économies des pays en développement et de relever le niveau de vie de leurs peuples. Cet effort commun répond adéquatement aux besoins de notre époque, compte tenu de la solidarité qui doit régner entre les pays qui se trouvent dans des conditions de développement similaires.

321. Nous sommes convaincus que le développement et la sécurité sont des notions intimement liées, et l'on peut affirmer qu'il ne saurait y avoir de développement intégral sans contrepartie de sécurité collective grâce à un système économique multilatéral qui protège le respect des principes et des normes de coopération pour le développement, qui constitue une défense contre les actes ou les mesures économiques visant à exercer une coercition face à la volonté souveraine des Etats, qui assure le maintien de conditions essentielles pour le développement économique libre, et, en dernier lieu, qui permet une application effective et pratique de la justice économique internationale.

322. L'Uruguay a émis un vote favorable pour ce qui est du budget-programme de l'exercice biennal 1982-1983, qui, pour la première fois, consacre l'idée de la "croissance zéro", de manière qu'il n'y ait pas

d'augmentation de la charge financière réelle. Ceci intervient après plusieurs années d'augmentations substantielles.

323. L'appui de mon pays à cette politique d'austérité financière repose sur la nécessité indispensable de rationaliser l'hyperactivité des Nations Unies et la dispersion de ses opérations; nous souhaitons par conséquent que l'on intensifie le processus d'identification et d'élimination d'activités dépassées, marginales ou inefficaces, ainsi que la réduction du pourcentage très élevé représenté par les traitements du personnel et les contributions à ce dernier. Ce pourcentage est disproportionné par rapport aux fonds prévus pour des programmes de fond de l'Organisation dans les domaines économique, social et humanitaire.

324. Enfin, il est nécessaire de faire allusion à une question qui revêt une importance fondamentale, à savoir le raffermissement du rôle de l'Organisation et la représentation équitable de ses membres au Conseil de sécurité.

325. Comme je l'ai déjà dit, l'Uruguay adhère pleinement aux buts et principes de la Charte des Nations Unies, qui sont les mêmes que ceux qui ont toujours guidé notre politique étrangère. Nous poursuivons des objectifs de paix et de sécurité internationales, qui sont en définitive les mêmes que ceux de la civilisation dont nous faisons tous partie. Nous réaffirmons une fois de plus notre foi en leur validité permanente et actuelle, et nous donnons notre adhésion à toute mesure visant à lever les obstacles qui s'opposent au développement de relations harmonieuses dans le respect mutuel de tous les peuples de la terre, sur une base de justice.

326. Nous espérons sincèrement que grâce à l'effort de tous les Etats Membres des Nations Unies, l'application tenace et constante des moyens et des instruments dont l'Organisation dispose permettra de réaliser de façon progressive mais réelle le renforcement de la paix et de la sécurité internationales, le développement de la coopération entre les nations, la promotion des normes du droit international et des relations entre les Etats, et favorisera le règlement pacifique des différends, tant sur le plan universel que régional.

327. Il y a deux mois à peine, le président Alvarez, faisant une analyse de la situation en Amérique latine, lors d'une réunion récente de l'Association latino-américaine d'intégration, déclarait :

“Un monde fait de superpuissances et de mini-Etats, de groupes de pays avec d'énormes inégalités en ce qui concerne leur développement et leur participation aux fruits du progrès et aux capacités de négociation, réclame une action concertée de la part des pays plus exclus que faibles afin de rendre ce monde plus équitable.

“Avec son poids démographique, sa tradition culturelle commune, ses énormes richesses non exploitées et sa vocation de paix et de droit, l'Amérique latine réunit toutes les conditions pour devenir un centre de gravité important, non seulement dans le domaine économique mais également dans le domaine politique et culturel, au sein d'un ordre international où les inégalités de pouvoir provo-

quent des situations de domination volontaires ou involontaires.

“Sortant des schémas douteux auxquels ont recours les pays pour se regrouper selon leur degré de développement ou leur puissance relative, j'aspire à une Amérique latine qui serait une force entièrement neuve et indépendante orientée vers l'avenir, le continent de l'espoir, de la liberté et de la justice, le pont et le lien entre les régions les plus développées et les régions les plus arriérées du monde.”

328. Dans cet ordre d'idées, je ne doute pas que l'Uruguay fera honneur à sa vocation américaniste et universelle, en conjuguant harmonieusement ces deux éléments, afin que nous puissions engager tous nos efforts pour nous unir d'une manière plus étroite et plus constructive.

329. Pour ce qui est du fonctionnement du Conseil de sécurité, les événements douloureux qui se sont produits au cours de cette année rendent plus nécessaire que jamais une révision de la règle de l'unanimité établie à l'avantage des membres permanents du Conseil de sécurité, qui perpétue une situation de privilège évidente et qui paralyse la mission de pacification du Conseil.

330. Il y a lieu également, étant donné l'expérience acquise avec le temps et les leçons pénibles mais enrichissantes qu'on a eues, de réfléchir aux moyens les plus efficaces d'organiser le système de vote du Conseil de sécurité, avant tout pour conserver intactes ses capacités constitutionnelles à agir pour préserver la paix, ce qui constitue la raison même de son existence.

331. Nous jugeons donc fort opportun — et à cet égard, nous appuyons pleinement la proposition du Secrétaire général — de tenir une réunion spéciale du Conseil de sécurité pour examiner la question. Ce serait une initiative franche et résolue qui permettrait de faire face avec réalisme aux problèmes dont la solution nous intéresse tous.

332. En conclusion, mon gouvernement est prêt à appuyer tous les efforts visant à renforcer l'Organisation et à lui permettre d'assurer pleinement ses responsabilités. L'on contribuerait ainsi de manière décisive à créer un climat favorable au dialogue et à la confiance, à la coexistence civilisée et féconde, sur la voie d'une communauté de nations sans tuteurs ni pupilles, une communauté qui refléterait l'égalité juridique des Etats grâce à une politique de respect intégral du droit de chacun à choisir librement son propre avenir sans ingérence ni agression. Voilà la tâche à laquelle nous sommes tous confrontés. C'est une tâche quotidienne et inéluctable qui constitue un défi crucial que nous devons relever et surmonter, animés d'un même esprit de solidarité et de fraternité. Nous emprunterons ainsi la voie de la paix et de la justice vers les nouvelles étapes que l'avenir réserve à l'humanité.

333. M. MOGWE (Botswana) [*interprétation de l'anglais*] : Il m'est très agréable de féliciter le Président à l'occasion de son élection à la présidence de la trente-septième session de l'Assemblée générale, ainsi que M. Pérez de Cuéllar pour sa nomination au poste de secrétaire général. On n'est jamais à court de paro-

les pour chanter les louanges des hommes célèbres. Par sa nomination en tant que cinquième Secrétaire général, M. Pérez de Cuéllar entre dans une lignée où l'ont précédé des hommes illustres, chacun ayant laissé une empreinte distincte sur les pages de l'histoire internationale. Le premier d'entre eux fut Trygve Lie, un homme direct, parfois dominé par ses sentiments, dont l'objectif, puisqu'il aimait la paix, était de donner une grande crédibilité à l'Organisation des Nations Unies. Le second était Dag Hammarskjöld, un homme qui a travaillé durement pour instituer les principes fondamentaux des Nations Unies, un homme de paix qui jugeait sa position de secrétaire général susceptible de lui donner un mandat pour rechercher et restaurer la paix et qui vécut et mourut pour cette cause. Le troisième fut U Thant, un homme direct et d'un grand franc-parler, un homme ayant une habitude consommée des négociations. Le quatrième fut Kurt Waldheim, un diplomate professionnel et adroit. Nous leur rendons hommage à tous. Le nouveau Secrétaire général prend la relève et doit affronter bien des problèmes et des difficultés qu'il a déjà identifiées en tant que "contradictions entre les objectifs nationaux et les buts de la Charte et à la tendance actuelle à recourir à l'affrontement, à la violence, voire à la guerre pour satisfaire des intérêts, des revendications ou des aspirations perçus comme vitaux" [A/37/1, p. 1]. Nous sommes certains qu'avec la prudence qui le caractérise, son intelligence mûre et sa riche expérience diplomatique, il verra lui aussi son nom inscrit à ce tableau d'honneur. Je puis l'assurer que mon pays, le Botswana, saura entendre son appel lancé à tous les gouvernements pour qu'ils renouvellent leur attachement aux objectifs et aux principes de la Charte. Nous l'assurons de notre appui pour la recherche continue de solutions aux différents problèmes auxquels se heurtent l'Organisation des Nations Unies et le monde.

334. Le rôle du Président de l'Assemblée générale est tout aussi chargé de défis, tout aussi difficile, tout aussi noble. Nous sommes également certains que M. Hollai saura faire honneur à son grand pays.

335. Nous ne sommes pas présomptueux au point de penser que nous pouvons nous permettre ou, en fait, que nous sommes capables de commenter chaque point de l'ordre du jour de l'Assemblée. Nous allons donc nous borner à n'évoquer que quelques-uns d'entre eux.

336. Le tableau de la coopération internationale pour le développement économique reste sombre. L'environnement économique international a encore subi une détérioration, surtout depuis 1981. Comme nous le savons tous, les problèmes économiques des pays développés sont transmis aux pays en développement par toute une série de canaux, et inversement. La crise du développement s'est accrue dans le monde et le processus de développement est quasiment au point mort dans bien des pays. Le dynamisme du commerce international, particulièrement pour les produits d'une grande importance pour les pays en développement, n'est plus un moteur assuré de croissance. La diminution du flux réel des ressources extérieures et de l'aide au développement met en très grand danger les perspectives et les possibilités de croissance dans de nombreux pays en développement. L'esprit de coopération internationale en a beaucoup pâti.

337. Cela étant, la crise économique mondiale actuelle ne peut plus être considérée comme un phénomène dû à de mauvais chiffres de croissance. On ne peut pas non plus l'isoler totalement des intérêts des pays en développement. L'expérience récente a clairement démontré que la dégradation des conditions économiques mondiales est structurelle et non pas cyclique. L'instauration d'un nouvel ordre économique international aurait pu grandement faciliter l'ajustement structurel et aurait renforcé la possibilité d'une reprise économique et d'une prospérité pour le monde entier, y compris les pays développés. Mais des intérêts à court terme l'ont emporté et nous avons manqué bien des occasions de faciliter ces ajustements structurels et de redonner un élan à la croissance économique.

338. Les problèmes relatifs aux produits de base se sont avérés être des problèmes commerciaux importants pour bien des pays en développement. Le récent effondrement qu'ont connu les prix des produits de base, parallèlement à une vague montante de protectionnisme a entraîné la réduction des recettes d'exportation, une augmentation de la dette extérieure et une détérioration de la balance des paiements dans de nombreux pays en développement. Mon propre pays, le Botswana, connaît une situation semblable. L'instabilité du commerce des produits de base aurait pu être minimisée, voire freinée, si on avait mis au point un programme intégré et véritablement opérationnel pour les produits de base. La convocation de la sixième session de la CNUCED, en juin 1983 à Belgrade, nous donne l'occasion d'agir sur ces problèmes, et il conviendrait de ne pas la manquer.

339. Malgré la détérioration des conditions économiques mondiales, la communauté internationale a connu certaines réalisations depuis 1981. L'Accord prévoyant la création du Fonds commun pour les produits de base¹⁰ et le nouveau Programme substantiel d'action pour les années 1980 en faveur des pays les moins avancés¹¹, adopté à la Conférence de Paris, constituent deux de ces réalisations. Si elles doivent être concrétisées, la communauté internationale doit faire tout son possible pour faire en sorte qu'on ne parle pas à nouveau de ces problèmes à la sixième session de la CNUCED.

340. Il est tout aussi nécessaire de supprimer les incertitudes considérables qui règnent actuellement dans le système financier international. Les événements récents ont donné lieu à de graves préoccupations sur la capacité du système financier international de faire face aux conséquences d'un environnement économique défavorable.

341. Nous devons persister dans nos efforts grâce à des négociations globales sur les problèmes financiers internationaux afin de rééquilibrer le système qui nous concerne tous.

342. Des troubles internes ainsi que des guerres provoqués par une agression extérieure, voilà un phénomène commun à différentes régions du monde. Il est paradoxal de constater que dans la plupart de ces situations il est facile de cerner le rôle joué par ces puissances auxquelles nous avons toujours confié la responsabilité de la paix et de la sécurité. En conséquence, les principaux organes des Nations Unies n'arrivent qu'à produire des résolutions inoffensives

dans lesquelles on exprime de graves préoccupations à la suite de telles interventions et on demande le retrait des troupes étrangères, souvent sans les nommer. De telles résolutions restent souvent lettre morte faute d'être respectées par les Etats intéressés. Les Nations Unies sont ainsi devenues une instance où l'on exprime l'indignation et où on échange des récriminations. Nous sommes coupables d'avoir porté atteinte à la capacité de l'Organisation de traiter de manière efficace les problèmes relatifs à la paix. Nous en sortons affaiblis, car il n'y a pas d'autre instrument que nous puissions envisager d'utiliser pour résoudre les problèmes internationaux. Ma délégation appuie donc le Secrétaire général dans l'appel qu'il lance à tous les gouvernements pour qu'ils renouvellent, en toute conscience, leur engagement envers la Charte.

343. M. Fayez Sayegh, un chercheur palestinien, dit ce qui suit dans son livre *Palestine, Israël et paix* :

“Au cœur du problème palestinien, il y a le sort du peuple palestinien et de sa patrie. C'est la conquête morceau par morceau et le processus continu par lequel on cherche à s'emparer d'un pays tout entier en ayant recours à la force militaire. C'est l'expropriation forcée, l'exil de la plus grande partie de la population autochtone et la domination pour ceux qui restent.”

344. Dans sa résolution 521 (1982) du 19 septembre, le Conseil de sécurité a condamné à l'unanimité le massacre des civils palestiniens dans leurs camps de réfugiés. La puanteur des cadavres continue de flotter comme la brume du petit matin dans la partie ouest de Beyrouth et l'affliction est immense. Les nations ont vivement condamné cet acte criminel perpétré contre des gens sans défense et pris au dépourvu. On continue à se poser bien des questions pertinentes. N'était-il pas suffisant de les avoir acculés à la condition de réfugiés et de les avoir ainsi condamnés à vivre dans la misère et la détresse ? Pourquoi les massacrer ? N'avaient-ils pas subi suffisamment d'humiliations quand leurs dirigeants étaient dispersés aux quatre coins du monde arabe ? Pourquoi les massacrer ? Les protestations d'innocence ne devraient ni supplanter ni remplacer la nécessité de retracer les circonstances et de dénoncer l'énormité du crime. Pour cette raison, mon pays se félicite de la décision qui a été prise de procéder à une enquête indépendante et impartiale. Ce crime abominable restera un sombre événement dans la vie des nations; ses auteurs et leurs collaborateurs demeureront des scélérats pour l'éternité. L'histoire n'a pas toujours été très bienveillante ni très charitable à l'égard d'Israël et pourtant la poursuite de l'occupation des terres arabes par la force militaire ne peut fournir une compensation justifiée. “Au cœur du problème palestinien”, nous dit M. Sayegh, “il y a le sort d'un peuple et de sa patrie”.

345. Tant que les nations d'une région se refuseront mutuellement le droit d'exister en tant qu'entités souveraines et indépendantes à l'intérieur de frontières clairement définies et sûres, la paix au Moyen-Orient restera illusoire et inaccessible.

346. Nous supplions les Etats-Unis, étant donné les relations spéciales qu'ils entretiennent avec Israël, et la Ligue des Etats arabes de concilier leurs propo-

sitions de paix et d'intensifier leur recherche d'une solution acceptable pour toutes les parties.

347. La situation en Afghanistan continue de défier toute solution. Les troupes étrangères n'ont pas encore été retirées et le nombre des réfugiés en Iran et au Pakistan a atteint le chiffre de 3,5 millions. Les efforts déployés en vue de convoquer les parties à la table des négociations ont été, jusqu'à présent, sans résultat. Une telle situation de blocage est typique de l'impuissance des Nations Unies lorsqu'une superpuissance est en jeu. C'est dans de telles circonstances que les paroles prononcées par le Secrétaire général prennent toute leur dimension, et il convient de les citer une fois encore : il est nécessaire que les gouvernements renouvellent leur engagement à la Charte.

348. Nous demandons aux parties intéressées d'entreprendre des négociations afin d'assurer le retrait des forces étrangères, d'éliminer l'ingérence extérieure dans les affaires internes de l'Afghanistan et de faciliter le retour des réfugiés dans leurs foyers.

349. Voici pratiquement quatre ans que le Conseil révolutionnaire populaire du Kampuchea a supplanté le régime de Pol Pot. Des tentatives pour parvenir à une solution politique grâce à des négociations entre les parties intéressées ont été anéanties par des boycottages. Le jour n'est pas encore proche qui verra la fin de trois décennies de guerre en Indochine et la sécurité régionale est devenue un grave sujet de préoccupation pour les nations de l'Asie du Sud-Est.

350. Le retrait complet de toutes les troupes étrangères, la cessation de l'ingérence extérieure et le libre exercice par le peuple de son droit à élire un gouvernement de son choix, voilà ce que nous désirons pour le Kampuchea. C'est notre leitmotiv.

351. La Corée est encore un pays divisé. Le dialogue entre le Nord et le Sud de la Corée, proclamé par bien des nations comme la manifestation concrète de la volonté du peuple coréen à réunifier la péninsule divisée, est suspendu depuis 1973. Les propositions d'une partie sont sans cesse rejetées par l'autre partie. Malgré ces circonstances déplorables, le Botswana continue de penser que la réunification de la Corée est une question dont les Coréens eux-mêmes doivent décider lors de négociations directes entre Coréens. Il appartient aux Nations Unies de continuer à encourager la reprise de ces pourparlers, sans aucune condition préalable ou ingérence extérieure.

352. De même, nous appuyons la poursuite des pourparlers intercommunautaires à Chypre. Nous pensons qu'ils pourraient être rendus plus efficaces par un retrait rapide de toutes les troupes étrangères de l'île.

353. La position de mon pays vis-à-vis de la crise des Falkland a déjà été précisée. Il ne nuira pas de la répéter ici. Le Botswana n'accepte pas l'utilisation de l'intervention armée pour faire respecter des prétentions territoriales. Notre condamnation d'une telle action de la part de l'Argentine ne vise pas le bien-fondé ou non de ses prétentions. Nous ne considérons pas les Falkland comme partie intégrante du Royaume-Uni, à quelque 8 000 milles de son territoire. Une telle conception relève de l'impérialisme des siècles passés. A notre avis, les Falkland sont une colonie du Royaume-Uni. Les habitants des Falkland,

comme tous les peuples colonisés, ont le droit à l'auto-détermination, sans pression extérieure et sans intimidation. Nous sommes en Afrique tout à fait contre le fait de remplacer un colonialisme par un autre. Nous nous prévalons de ce même principe aux Nations Unies.

354. Il y a un an, l'Assemblée générale s'est réunie au cours d'une session extraordinaire d'urgence pour examiner la question de Namibie. Des flots de paroles ont été prononcés à cette occasion, comme cela avait été le cas lors du défi international lancé à l'occupation par l'Afrique du Sud du Territoire du Sud-Ouest africain en 1946. On a rappelé alors à l'Assemblée générale que le plan des Nations Unies pour la Namibie reste, trois ans plus tard, une pieuse déclaration d'intention, car il n'a pas eu de suite. Il faut bien reconnaître que le groupe de contact y a mis du sien depuis et que les représentants sud-africains ont fait de même, mais il n'y a pas eu de progrès notable, ni de changement considérable de la situation, ni la paix en Namibie. Nous disons que la validité d'un prétendu progrès réel accompli au cours des négociations sur les principes constitutionnels, et la volonté de l'Afrique du Sud de résoudre la question de la composition et du déploiement du Groupe d'assistance des Nations Unies pour la période de transition sont quelque peu neutralisées et vidées de leur sens par le lien malencontreux établi entre le retrait des forces sud-africaines de Namibie et le progrès de ce territoire vers l'indépendance avec le retrait des forces cubaines d'Angola, au nom de la sécurité régionale. Nous considérons que cette demande est étrange, surtout étant donné le fait que ce sont les Sud-Africains et non pas les forces cubaines qui se sont rendus coupables de violations de frontières et qui ont intensifié leur guerre d'agression contre la République populaire d'Angola, au moment même où l'on négociait le plan namibien.

355. Ma délégation est tout aussi préoccupée par un nouveau plan en vertu duquel l'Afrique du Sud cherche à établir en Namibie un prétendu gouvernement intérimaire plus efficace, où la représentation ethnique serait respectée. Ce plan, avec l'utilisation éventuelle de Walvis Bay d'une manière qui porte préjudice à l'indépendance de la Namibie, contrairement à la résolution 432 (1978) du Conseil de sécurité, non seulement retarderait les progrès vers une solution acceptable mais pourrait en fait vider de leur sens les efforts déjà faits pour résoudre le problème. Une véritable solution du problème namibien ne peut être obtenue que si l'Afrique du Sud renonce rapidement à recourir à des excuses irrecevables. Après bien des années de guerre menée par les forces sud-africaines contre le peuple de Namibie, il ne va pas dans leur intérêt qu'un règlement soit retardé en le subordonnant ou en l'associant au retrait de forces étrangères d'un pays tiers.

356. Mon pays, l'un des Etats de première ligne voisin de la Namibie, continue de demander la mise en œuvre immédiate de la résolution 435 (1978) du Conseil de sécurité comme le moyen généralement reconnu et pacifique de parvenir à l'indépendance de ce territoire des Nations Unies. Les négociations portant sur les problèmes en suspens et qui concernent ladite résolution se sont terminées avec succès. Le processus de libération de la Namibie ne devrait pas connaître d'obstacles. Mon pays attend avec

intérêt, et c'est un de ses espoirs les plus fervents, de voir une Namibie libérée, libre, indépendante et souveraine prendre la place qui lui revient à la trente-huitième session de l'Assemblée.

357. Mais l'accession de la Namibie à l'indépendance n'apportera pas en soi la paix à la région de l'Afrique australe, tant que l'*apartheid* et le racisme continueront de demeurer les prémisses de la philosophie de gouvernement de l'Afrique du Sud. Pendant 300 ans, les Blancs d'Afrique du Sud se sont posé ces questions : Qui sommes-nous ?, quel est notre destin ?, quel est notre rôle de droit divin en Afrique ? Les réponses à ces questions sont à la base de la théorie et de la pratique de l'*apartheid*. Leurs réponses sont formulées de telle manière qu'elles perpétuent l'image du Blanc comme messenger de Dieu en Afrique et porte-flambeau des vérités et des principes chrétiens. Le Blanc fait partie d'une classe à part, il est le seul citoyen d'Afrique du Sud. Ainsi, 300 ans plus tard, la majorité noire de la société sud-africaine reste étrangère dans sa patrie. La création, pour cette majorité, de *homelands* surpeuplés, aux terres surexploitées et généralement dénudées, le refus de lui accorder des possibilités économiques et une participation au pouvoir, la mauvaise qualité de l'éducation, les moyens de déplacement restreints et contrôlés de ces populations et bien d'autres limitations dont elles souffrent, ont accru ses frustrations et sa colère et l'ont bien ancrée dans sa volonté d'obtenir une solution équitable, par quelque moyen que ce soit. Il faut éviter cela, car si le processus d'accession à l'indépendance de la Namibie, au moment où il se réalisera, doit fournir une leçon, il faut que ce soit la prise de conscience que la résistance au changement accompli dans l'ordre et en temps voulu ne peut que condamner même ceux qui ne sont pas encore nés, quelle que soit leur race, à de nouvelles luttes et souffrances.

358. L'Afrique du Sud est pleinement consciente de l'horreur d'une telle éventualité et recherche une solution. Tout en nous félicitant de ses initiatives de réformes, nous considérons comme creuse la prétendue formule constitutionnelle qu'elle propose. Cette formule est creuse parce qu'elle refuse à la majorité noire la citoyenneté sud-africaine et la relègue dans des bantoustans. Elle est creuse parce qu'elle tente d'écarter les Indiens et les Sud-Africains de couleur de leur identification et de leur solidarité traditionnelles avec l'autre groupe désavantagé — les Sud-Africains noirs — sans aucunement favoriser leur intégration politique au sein de la société sud-africaine. Un système fondé sur l'injustice est condamné tôt ou tard à s'effondrer.

359. Inclure les Métis sud-africains et les Sud-Africains d'origine indienne dans le plan tout en excluant 70 p. 100 de la population ne fera que multiplier les domaines de polarisation et leurs ramifications — Blancs contre non-Blancs, Sud-Africains noirs contre Métis et Indiens sud-africains, Métis et Indiens conservateurs contre leurs compatriotes progressistes qu'ils maudiront comme des renégats à la cause de la libération véritable.

360. En outre, il faut bien admettre que l'objectif déclaré de faire des Sud-Africains noirs, vivant dans les zones urbaines, des habitants d'une zone rurale, ailleurs, est non seulement rétrograde mais très mal

vu et impossible à réaliser. Pour réussir, tout plan ou toute solution au problème sud-africain doit tenir compte de ces vérités fondamentales. Ni l'invasion mercenaire des Seychelles ni l'agression soutenue contre la République populaire d'Angola et l'occupation continue de certaines parties de son territoire par les troupes sud-africaines, ni l'appui accordé à la União Nacional para a Independência Total de Angola [UNITA], en Angola, à la résistance nationale mozambicaine, au Mozambique, ou à la Lesotho Liberation Army, au Lesotho, ni aux dissidents de la Zambie et du Zimbabwe, qui sont tous des instruments de déstabilisation des Etats voisins, rien ne fera taire les voix qui réclament le changement en Afrique du Sud.

361. Nous n'avons cessé à maintes reprises de demander instamment à l'Afrique du Sud d'engager un dialogue véritable avec les dirigeants reconnus de tous les citoyens de ce pays et de trouver une solution acceptable pour tous.

362. L'appel pertinent lancé dans le Manifeste de Lusaka sur l'Afrique australe est tout aussi actuel et valide aujourd'hui que lorsqu'il a été publié il y a 13 ans :

“Nous demandons que l'occasion soit offerte aux peuples de ces Etats, afin qu'ils collaborent en tant que citoyens égaux, et qu'ils se donnent les institutions et le système de gouvernement à l'ombre desquels, d'un commun accord, ils vivront et travailleront ensemble pour créer une communauté harmonieuse¹².”

363. Le PRÉSIDENT : Je donne maintenant la parole aux représentants qui ont demandé à exercer leur droit de réponse.

364. M. GHAZZAWI (Jordanie) [*interprétation de l'anglais*] : Chaque fois que le Moyen-Orient traverse l'une de ces crises périodiques provoquées par Israël, et chaque fois que l'attention de la communauté internationale est braquée sur les efforts visant à trouver une solution juste au problème chronique de la Palestine et du Moyen-Orient, Israël recourt à une tactique que nous connaissons bien. Ou bien il déclenche une agression non provoquée contre un pays arabe voisin, comme cela a été le cas pour le Liban ou bien il s'embarque dans un processus visant à déformer les questions historiques, juridiques et pratiques en jeu. Dans les deux cas, le but d'Israël est de saper la volonté collective internationale et de détourner l'attention du monde de la cause centrale du conflit que connaît la région.

365. Dans cet ordre d'idée, le thème favori d'Israël en ce moment est de prétendre que le peuple palestinien a déjà exercé son droit à l'autodétermination en Jordanie, que la Jordanie est un Etat palestinien et que, par conséquent, il n'y a pas de problème palestinien à régler. Le Ministre des affaires étrangères d'Israël a lui aussi longuement insisté sur ce thème dans la déclaration qu'il a prononcée ce matin devant l'Assemblée. M. Shamir oublie ce fait historique, à savoir que la Jordanie c'est la Jordanie et la Palestine c'est la Palestine. Il a oublié de dire à l'Assemblée d'où il est lui-même originaire et d'où est originaire M. Kaddoumi. En outre, nous devrions demander d'où M. Begin est originaire et d'où est originaire M. Arafat.

366. Avec la logique tortueuse de M. Shamir, il convient de rappeler la déclaration faite par l'ancien Premier Ministre d'Israël, Mme Golda Meir, selon laquelle le peuple palestinien n'existe pas en tant que tel et que cette notion est un mythe. Maintenant, toutefois, les dirigeants israéliens se rendent compte tout à coup que le peuple palestinien existe en réalité, mais — et cela est bien commode pour Israël — en Jordanie. Il va sans dire que cela est aussi absurde que la déclaration prononcée par le Premier Ministre Meir.

367. Israël a prétendu dans le passé, lorsque cela l'arrangeait, que la Jordanie occupait illégalement la rive occidentale. Maintenant Israël prétend, quand cela arrange une politique israélienne différente, que la Jordanie, c'est en fait la Palestine. S'il en est ainsi, comment la Jordanie a-t-elle pu alors occuper une partie d'elle-même ? Même les sophismes ont leurs contradictions.

368. Toutes les acrobaties sémantiques ne sauraient changer le fait que Israël a été bâti sur la destruction de la Palestine et la dispersion du peuple arabe palestinien chassé de sa patrie ancestrale. Nous voudrions rappeler à Israël que, avant sa création en 1948, la Jordanie existait en tant que réalité politique distincte et était un Etat indépendant et souverain. A la même époque, le peuple palestinien vivait dans sa patrie, en Palestine. Même quand les Nations Unies ont décidé du partage de la Palestine en 1947 en deux Etats — l'un juif et l'autre arabe — le plan de partage était très clair et précis quant à son application territoriale et à l'emplacement exact des deux Etats qu'il était proposé de créer en Palestine même, c'est-à-dire à l'ouest du Jourdain.

369. Le cœur du problème dans la région est le même aujourd'hui qu'il l'a toujours été : le refus persistant, par Israël, de reconnaître les droits légitimes du peuple palestinien, y compris son droit divin à l'autodétermination sur la terre nationale palestinienne. La communauté internationale a convenu d'un cadre pour un règlement juste et durable du conflit dans la région. Il y est essentiellement demandé à Israël de se retirer complètement de tous les territoires occupés depuis le conflit de juin 1967, de restituer la Jérusalem arabe à la souveraineté arabe et de rétablir les droits nationaux palestiniens sur le sol palestinien.

370. Ce consensus international a été entravé par Israël. Nous demandons respectueusement à la communauté internationale et en particulier aux cinq membres permanents du Conseil de sécurité d'endosser leurs responsabilités et de contraindre Israël à se soumettre à la volonté internationale. Nous leur demandons de ne pas se contenter d'attendre qu'Israël écoute la voix de la raison. L'agression israélienne persistante ne devrait pas être récompensée par une attitude de conciliation. Nous aimerions rappeler qu'il n'y a pas si longtemps, les forces de la justice et de la liberté ont répondu de manière ferme et décisive à une série d'actes d'agression semblables commis par Israël.

371. Puisque la Grande-Bretagne était la puissance mandataire en Palestine, je voudrais terminer en citant deux ministres britanniques qui ont commenté de la façon suivante les nouvelles manœuvres israéliennes. Lord Carrington, ancien secrétaire d'Etat britan-

nique aux affaires extérieures, a déclaré à Londres, le 2 novembre 1981, devant les Amis conservateurs d'Israël, ce qui suit : "L'argument selon lequel les Palestiniens ont déjà exercé leur droit à l'autodétermination dans un Etat qui est le leur, à savoir la Jordanie, ne tient absolument pas debout, que ce soit en termes historiques ou politiques." M. Douglas Hurd, ministre d'Etat britannique au Foreign and Commonwealth Office, a déclaré lors d'une réunion avec les journalistes arabes, à Londres, le 8 septembre 1982 :

"Nous rejetons l'idée avancée par certains milieux d'Israël que le problème palestinien ne sera résolu qu'en appelant la Jordanie Etat palestinien. Cela ne nous semble ni juste, compte tenu de l'histoire, ni réaliste, compte tenu du présent. Ainsi, nous rejetons l'idée selon laquelle Israël devrait occuper à tout jamais la rive occidentale et que les Palestiniens devraient apprendre à considérer la Jordanie, sur la rive orientale, comme leur patrie."

372. M. ANDINO SALAZAR (El Salvador) [*interprétation de l'espagnol*] : Le représentant de la Grèce a bien voulu indiquer au Salvador comment régler ses problèmes internes. Curieuse recette politique pour un pays aussi éloigné du nôtre.

373. Outre qu'elle a violé les principes de la non-ingérence dans les affaires des autres Etats, cette délégation, inconsciemment ou délibérément, a ignoré que la véritable idée d'une force politique représentative ne peut jamais être mesurée en fonction de la destruction que peuvent causer dans un pays des groupes minoritaires extrémistes, mais uniquement en fonction du pouvoir conféré par le peuple au moyen d'élections libres et démocratiques amplement observées.

374. Comment peut-on conférer une partie du pouvoir à des groupes extrémistes pour la seule raison qu'ils arrivent à disloquer l'économie et la sécurité de l'Etat, causant d'innombrables souffrances au peuple salvadorien, sans jouir d'aucun appui populaire ? Le représentant de la Grèce oublie que la légitimité et la représentativité ne peuvent émaner que d'une consultation populaire et du résultat du scrutin; par conséquent, cette délégation ne tient pas compte du fait qu'environ 95 p. 100 des citoyens salvadoriens ont voté lors des élections du 28 mars dernier, légitimant amplement et indiscutablement le gouvernement d'unité nationale qui est sorti de ces élections.

375. Cette manifestation indéniable du civisme du peuple salvadorien est l'expression de l'appui qu'il donne à la paix et à la démocratie et de son rejet de la violence.

376. En ce qui concerne ce qu'a dit le représentant de la France, nous voudrions souligner à l'intention de l'Assemblée que le problème salvadorien doit être réglé uniquement par les Salvadoriens, sans que des pays du continent ou de l'extérieur nous disent — et moins encore nous imposent — la façon de le résoudre. De même nous n'acceptons pas que des déclarations de pays tiers confèrent artificiellement une représentativité à des organisations minuscules.

377. La conscience latino-américaine s'est déjà prononcée sur ce point et il n'est pas nécessaire de répéter la leçon en ce qui concerne la non-ingérence dans les affaires intérieures des autres Etats, bien que cette déclaration nous soit expliquée maintenant par des méthodologies philosophiques qui cherchent à homogénéiser des situations tout à fait différentes de par leurs origines, leur caractère et leurs conséquences, ce qui dénote un manque de compréhension de la réalité chez les auteurs de ladite déclaration.

La séance est levée à 19 h 45.

NOTES

¹ Voir *Documents officiels du Conseil de sécurité, trente-septième année, Supplément de juillet, août et septembre 1982*, document S/15317.

² Acte final de la Conférence sur la sécurité et la coopération en Europe, signé à Helsinki le 1^{er} août 1975.

³ *Documents officiels de la troisième Conférence des Nations Unies sur le droit de la mer*, vol. XVII, document A/CONF.62/122.

⁴ Voir *Documents officiels du Conseil de sécurité, trente-sixième année, Supplément de juillet, août et septembre 1981*, document S/14659.

⁵ Voir A/36/215, annexe, sect. IV, décision 1 (I).

⁶ *Rapport de la Conférence mondiale de l'Année internationale de la femme, Mexico, 19 juin-2 juillet 1975* (publication des Nations Unies, numéro de vente : F.76.IV.1), chap. II, sect. A.

⁷ *Rapport de la Conférence des Nations Unies sur l'environnement, Stockholm, 5-16 juin 1972* (publication des Nations Unies, numéro de vente : F.73.II.A.14), chap. II.

⁸ Voir E/1981/70.

⁹ *Documents officiels du Conseil économique et social, 1981, Supplément n° 4*, annexe II.

¹⁰ Publication des Nations Unies, numéro de vente : F.81.II.D.8.

¹¹ *Rapport de la Conférence des Nations Unies pour les pays les moins avancés, Paris 1^{er}-14 septembre 1981* (publication des Nations Unies, numéro de vente : F.82.I.8), première partie, sect. A.

¹² Voir *Documents officiels de l'Assemblée générale, vingt-quatrième session, Annexes*, point 106 de l'ordre du jour, document A/7754, par. 8.